C.T.C.C. JUSTICE ET CHARITÉ

LE TRAVAIL

5¢

VOLUME XXII — No 2 | Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada | MONTREAL — FEVRIER 1946

Journées d'études sociales à Cuba

Impressions de Monsieur Charpentier

A peine de retour d'Europe, j'eus encore l'insigne honneur d'être délégué par la C.T.C.C., aux journées d'études sociales interaméricaines tenues à la Havane (Cuba), du 2 au 9 janvier 1946.

Ces journées avaient été organisées par la Jeunesse Nationale d'Action catholique de Cuba et le Département de l'Action sociale de la Conférence du bien-être national catholique (National Catholic Welfare Conference) des Etats-Unis.

Outre le Canada, les Etats-Unis et le Mexique, vingt-trois pays de l'Amérique latine étaient représentés à ces conférences, sans compter quelques observateurs de France, d'Angleterre et d'Espagne. Dix membres composaient la délégation canadienne, ayant à sa tête Son Exc. Mgr Georges-Léon Pelletier, évêque auxiliaire de Québec.

Une centaine de personnes assistaient à ces assises, membres du clergé et laïques, représentant, pour les différents pays, certains mouvements d'action catholique, mais principalement les mouvements sociaux ou d'organisation professionnelle.

QUESTIONS ETUDIEES

Très variés furent les sujets étudiés: la grande agriculture; l'agriculture familiale; l'industrialisation; les problèmes interraciaux, le sens des ententes de Bretton-Woods et de la charte de San-Francisco, méthodes de l'action sociale catholique; puis les mouvements ouvriers syndicalistes.

Plusieurs de ces questions furent particulièrement envisagées sous l'angle des besoins des pays sud-américains. La délégation canadienne donna beaucoup plus qu'elle n'a reçu dans l'échange des renseignements mutuels au cours des délibérations. Par exemple, en matière d'agriculture, l'exposé du développement des coopératives dans la province de Québec produisit un étonnement général, tellement on est en retard en ce domaine dans l'Amérique latine, de façon générale. Il faut dire que la terre en ces pays n'est possédée que par seulement quelques grands richissimes. De même en matière de syndicalisme chrétien dans presque tous ces pays, a-t-on à suivre encore l'exemple du syndicalisme national du Canada. Jusqu'à date, cinq pays sud-américains seulement — Argentine, Colombie, Bolivie, Saint-Domingue, Equateur et Costa-Rica — ont une organisation centrale syndicale chrétienne; et deux ou trois autres pays comptent quelques syndicats chrétiens isolés. La plupart de ces organisations sont encore de date très récente. Elles sont chrétiennes plutôt d'inspiration que de nom et elles souffrent de la carence de chefs laïques vraiment compétents. A ce propos aussi a-t-on beaucoup insisté sur le besoin pressant d'écoles pour la formation de chefs ouvriers.

SYNDICALISME CHRETIEN DANS L'AMERIQUE LATINE

L'exposé des réalisations de la C.T.C.C., témoignant de sa maturité acquise après vingt-cinq ans de fondation, fut un objet d'envie aussi bien qu'un réel stimulant pour les représentants syndicalistes chrétiens de l'Amérique latine. Ces derniers veulent s'évertuer à fonder le plus prochainement possible une confédération syndicale chrétienne de l'Amérique latine, pour réduire à sa véritable valeur l'influence exagérée de l'actuelle Confédération des Travailleurs de l'Amérique latine dirigée par Lombardo Tolodano, communiste notoire, prétend-on, malgré ses dénégations hypocrites.

La C.T.A.L., constituée depuis 1935, ne représente encore qu'une minorité des travailleurs sud-américains.

Avant d'aller à Cuba, nous ne pouvions soupçonner l'existence de syndicats chrétiens dans les cinq pays susmentionnés de l'Amérique latine, exception faite toutefois de Costa-Rica, où nous savions qu'il en existait depuis près de deux ans. Il est plus que probable qu'il se développera un échange de renseignements entre la C.T.C.C. et le syndicalisme chrétien de ces pays pour notre mutuel bénéfice.

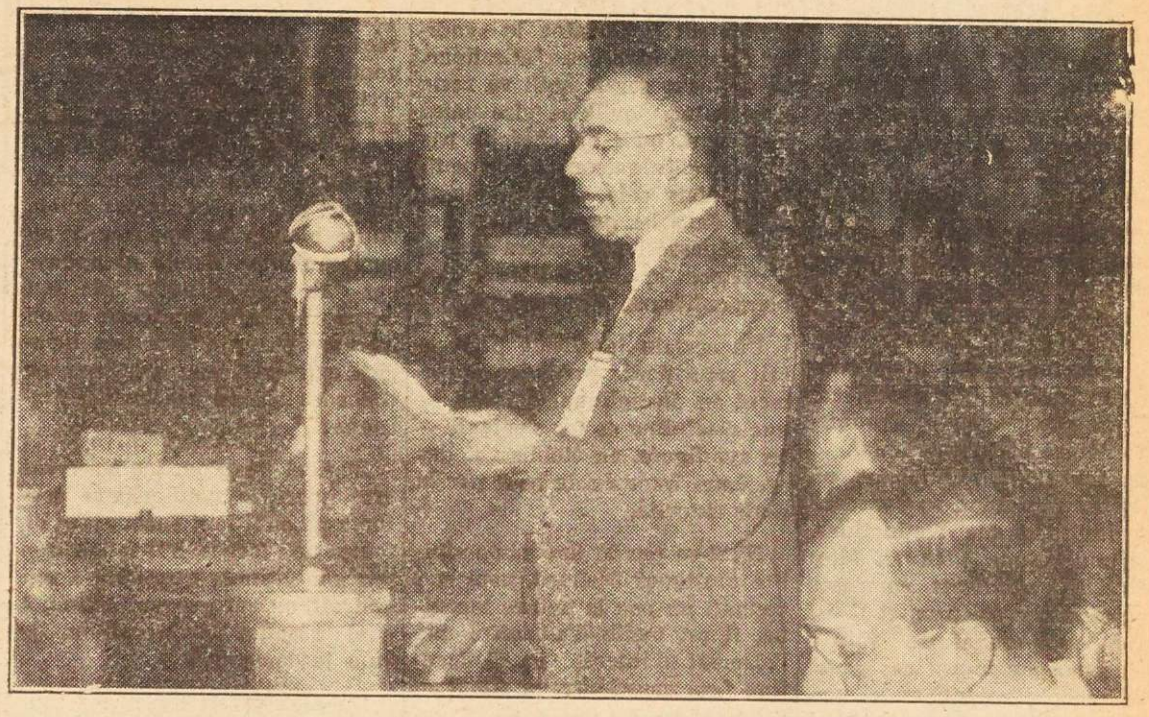

Nous voyons ici monsieur Alfred Charpentier, président de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, alors qu'il présentait un exposé de l'origine, des cadres et des réalisations de la C.T.C.C. devant les délégués de divers pays qui participaient aux journées d'études sociales interaméricaines, à la Havane (Cuba). Ces journées qui durèrent du 2 au 9 janvier 1946, eurent lieu au Collège de Belen, dirigé par les RR. PP. Jésuites.

Ceci me fournit l'occasion d'ajouter à la liste de ces pays, ceux de l'Europe dans lesquels des syndicats chrétiens ont repris vie, depuis la fin de la guerre: La France, la Belgique, l'Italie, l'Espagne — depuis la fin de la guerre civile — le Luxembourg, la Suisse, la Hollande et probablement d'autres seraient à ajouter aussi.

Ces journées d'études sociales interaméricaines furent un succès sous tous rapports. Aussi a-t-il été décidé qu'il en serait tenue une autre dans deux ans, dans un pays qu'il reste encore à désigner.

Les syndicats de l'amiante rencontrent M. Mitchell

La Fédération de l'amiante et ses syndicats affiliés de Thetford-les-Mines et d'Asbestos envoient des représentants

Une délégation de la Fédération de l'amiante et de ses syndicats affiliés de Thetford et d'Asbestos, dirigée par le confrère Jean Marchand, aviseur de la C.T.C.C., s'est rendue à Ottawa, le 26 janvier, pour rencontrer le ministre du Travail, l'hon. H. Mitchell. Le but de cette rencontre était de protester contre la suspension de l'enquête entreprise par le Conseil national du travail en temps de guerre dans les mines d'amiante. L'entrevue fut cordiale et dura plus d'une heure.

Les représentants

La délégation se composait de MM. Daniel Lessard, président de la Fédération, E. Lessard, président du syndicat de Thetford-Mines, R. Hamel, président du syndicat d'Asbestos, et Jean Marchand, aviseur de la C.T.C.C.

Suspension de l'enquête

A la suite de l'audition qu'il avait accordée à la Fédération nationale des employés de l'industrie minière qui réclamait des augmentations de salaires pour les ouvriers de l'amiante, le Conseil national du travail avait décidé d'entreprendre une enquête dans les mines d'amiante et les autres mines choisies comme points de comparaison.

Cette enquête, les syndicats la demandaient depuis de nombreuses années et c'est avec joie qu'ils reçurent M. Ley, l'enquêteur du conseil. Mais, à peine ce dernier avait-il commencé son travail, qu'il reçut ordre du conseil de suspendre son enquête.

Cette manoeuvre parut louche et les syndicats se sont empressés de demander une entrevue au ministre du Travail pour connaître les raisons de ce changement d'attitude.

Déclaration de l'hon. Mitchell

M. Mitchell a déclaré au début de l'entrevue qu'il n'avait rien à voir avec les décisions du Conseil national mais qu'il était au courant qu'une des grandes compagnies d'amiante s'était opposée à l'enquête.

Après que les syndicats lui eurent exposé les injustices dont les ouvriers de l'amiante étaient victimes, il a promis de communiquer avec le président du Conseil national et de chercher, dans le plus bref délai possible, une solution au problème.

D'autre part, les syndicats se sont engagés de faire une dernière tentative pour régler à l'amiable le différend qui existe présentement dans l'industrie de l'amiante. Cette tentative, toutefois, sera la dernière.

Le Congrès absent et parasite

Pendant que les syndicats font des efforts surhumains pour donner justice aux ouvriers de l'amiante, le Congrès canadien du travail fait de la petite politique et essaie d'empiler des contributions.

Etant donné son impuissance, il est aux aguets et dès que les syndicats prennent une initiative ou réalisent quelque chose, il crie bien fort pour faire croire qu'il est de la partie. Mais ce petit jeu achève. Les ouvriers vont se charger eux-mêmes de se débarrasser de ce parasite qui, d'ailleurs, souffre déjà d'amiantose.

Les luttes ouvrières sont assez dures sans qu'on ait à traîner des organisations dont le seul souci est de faire de la propagande.

Pour le syndicalisme

On peut dire aujourd'hui que les mauvais jours du syndicalisme national catholique sont passés. La guerre, qui vient de se terminer, était pour lui une épreuve redoutable. Il l'a traversée triomphalement. Loin de décroître à cause du travail formidable d'organisation des unions rivales, il s'est développé dans une plus grande proportion qu'elles.

La partie est belle pour lui maintenant. Il faut en profiter à tout prix. Mais encore là, il y a des dangers à éviter, des embûches à déjouer, des obstacles à renverser, des sophismes à démolir.

En définitive, tout se ramène à une seule et même chose, à une réaction générale contre le syndicalisme, quel qu'il soit, mais chez nous tout autant contre le syndicalisme national catholique que contre le syndicalisme neutre et international.

Les agents du capitalisme, où qu'ils se recrutent, se gardent bien de faire des distinctions. Ils n'ont qu'une idée en tête: abattre les syndicats, émousser leur puissance d'action, et il est parfois surprenant de voir à quelle enseigne logent ces gens!

On accepte volontiers le syndicat, à condition qu'il ne heurte aucune position acquise, qu'il ne froisse aucune susceptibilité, qu'il se tienne bien tranquille dans son coin. S'il ose bouger, on crie tout de suite au communisme, à l'injustice, à la révolution!

Ce n'est pas ainsi que s'opéreront les transformations graduelles dont notre régime social et économique a besoin.

En tout, il faut considérer la cause et la fin, être réaliste en somme! Pourquoi des syndicats se sont-ils fondés? Pourquoi s'en fonde-t-il encore? Parce que les salariés se trouvaient dans une condition de "misère imméritée". Rien de surprenant donc que les premières revendications des ouvriers portent sur le salaire, les conditions de travail et la conquête de droits nouveaux conformes aux idéals de justice et de charité auxquels le syndiqué pas plus qu'un autre ne veut échapper. Car ce sont en quelque sorte les trois moteurs qui actionnent à l'origine le syndicat dans l'ordre des réalisations. Le malheur serait qu'il en reste à ce point, qu'il ne vise point plus haut, qu'il ne cherche pas de nouvelles raisons à son activité. Mais cela se fait aujourd'hui dans les organisations qui ont dépassé les premiers stades, à preuve le syndicat des barbiers-coiffeurs, par exemple.

Un certain idéalisme préférerait sans doute procéder autrement en disciplinant d'abord — une discipline de fer s'entend — les syndiqués, en établissant des systèmes imposés de haut par la seule autorité.

N'est-ce pas là une impossibilité pratique? D'abord, pour qui connait un peu la nature humaine, il est facile d'admettre que l'élément d'intérêt et d'attraction (qui pour l'ouvrier allant au syndicat se trouve dans l'augmentation possible de salaire et dans l'amélioration des conditions de travail) est d'une importance primordiale dans l'adhésion qu'il lui donne. Enlevez ce centre d'intérêt et tous les syndicats vont disparaître les uns après les autres. C'est ce qu'ont compris les patrons qui s'ingenient actuellement par toutes sortes de détours à éloigner les salariés du syndicat ou de l'association professionnelle. Je crois qu'il faudrait voir un peu plus loin. La guerre, à cause de la rareté de main-d'oeuvre, a donné un fort argument aux salariés. Les patrons se sont vus forcés de céder un peu plus souvent. Un moment, la fameuse loi de l'offre et de la demande sur le marché du travail, loi inique quand elle prive un homme du droit de vivre et de faire vivre, a paru tomber en désuétude. Mais ne cherche-t-on pas à rétablir son empire, son esclavage?

Pour arriver à cette fin, il s'agit de laisser croire au salarié qu'il se trouve maintenant dans un état d'insécurité en provoquant le chômage ou en entravant la reprise de l'activité économique. Regardez un peu en arrière: au commencement de la guerre, la sympathie allait généralement aux ouvriers. Aujourd'hui, on s'efforce de créer contre eux une espèce de suspicion, on se plaît à les apparenter au communisme. Est-ce en appuyant de tout le poids de son corps sur cette tendance qu'on les empêchera d'aller aux théories extrêmes, aux systèmes de désordre qui ne profitent à personne?

Et ceci est particulièrement vrai pour le syndicalisme catholique qu'il faut encourager de toutes nos forces. S'il fallait que par une attitude trop dure à son endroit, on entrave son action, à quel résultat arriverait-on, je vous le demande?

On éliminerait toutes les soupapes de sûreté qui sont, non pas l'obéissance aveugle à des dictats, mais la compréhension généreuse et l'acceptation volontaire et totale des principes de justice et de charité, pour les remplacer par la lutte des classes. Il y aurait peut-être une victoire pour les patrons. Cette victoire serait apparente seulement et de bien courte durée.

André ROY

Les gens faibles sont l'avant-garde de l'armée des méchants; ils font plus de mal que l'armée même.—Bx Père Eymard.

Quelque pauvre que l'on soit, on laisse toujours quelque chose en mourant.—Pascal.

CLairval 7902
Aquila Lapointe
ASSURANCES
4466, rue LaFontaine
Maisonneuve Montréal

Le Problème des salariés
•
Sa solution
par
Jean BERTRAND, ptre
Aumônier général de la C.T.C.C.
En vente : Au Service de Librairie de la C.T.C.C.
Prix : $0.05 l'unité: $4.00 le cent; $35.00 le mille.

LISEZ
LE DEVOIR
pour être renseigné de façon impartiale.

BE. 3984 282 ouest, rue Ontario
Hommages de
La Photogravure Nationale Limitée
MONTREAL

06, rue Du Pont Tél. : 4-4641
LA CIE F. X. DROLET QUEBEC
FABRICANTS D'ASCENSEURS
TOUTE REPARATION MECANIQUE
Spécialités : Bornes-fontaines Soudure électrique et autogène.

"Depuis près d'un demi-siècle, toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal"
FRONTENAC 3121
J. J. Joubert LIMITÉE

Les Unions Internationales

Semer le vent pour récolter la tempête

La tempête fait rage dans les unions ouvrières neutres. Laissons de côté le C.I.O. et le Congrès Canadien du Travail, pour aujourd'hui du moins, car là aussi l'orage gronde. Pour ce qui est de l'Union Internationale, nous ne voulons considérer que les faits de notoriété publique pour en donner une explication naturelle.

La tempête existe.

Il y a des mois que dure la tension entre les Conseils de Montréal et les autorités de cet organisme au Canada, entre le président de Montréal et le président Bengough.

Au début de décembre, il était question d'un procès: des jurés étaient pris au sein de l'union; l'union et les membres accusés avaient chacun leur avocat pris au sein de l'organisme. I. Burman, Adrien Villeneuve, Jean Paré et Robert Haddow étaient accusés d'activité communiste et de conspiration pour faire passer les membres de la Fédération Américaine du Travail au C.I.O.

Tout dernièrement, M. Fournier, un tout jeune homme, en offrant ses voeux de bonne année, annonçait qu'il ne se représenterait pas à la présidence du conseil à Montréal. Est-ce une suite de difficultés antérieures? Ou l'avenir nous ménage-t-il des révélations nouvelles et sensationnelles?

L'explication naturelle.

Si on ne récolte que la tempête, c'est qu'on n'a semé que du vent. Quel principe ont ces unions si ce n'est de n'en pas avoir? On agit, on décide "va comme j'te pousse". Si ça va bien, tant mieux; si ça va mal, on rafistolera. Les principes de cet organisme se ramènent à du vent. Ca tourne facilement à la tempête.

Des principes sérieux et sûrs, c'est quelquefois plus embarrassant. Un peu comme du plomb, ça empêche les belles envolées, les beaux "chiares", les assemblées monstres (tant en emporte le vent). Mais, ça prévient bien des déconvenus, ça dispense de perdre son temps en d'interminables rafistolages.

Syndiqués catholiques, vous avez là une leçon. Profitez-en. Normalement, vous ne devriez pas connaître ces ennuis des unions internationales. Si un jour vous en êtes victimes, ce sera pour avoir passé par-dessus bord vos principes dans un moment de lassitude. Connaissez-les, méditez-les, vivez-en.

SACERDOS

Service aux Travailleurs et à l'Industrie

Depuis le début de ce siècle le ministère du Travail a fourni un SERVICE DE CONCILIATION à l'industrie — c'est-à-dire, aux employeurs et employés — afin de favoriser et d'encourager l'harmonie entre les deux grands associés industriels.

Les fonctions générales du ministère comprennent aussi un vaste champ d'activités se rapportant directement au bien-être des travailleurs — LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU CANADA, poursuivie avec le concours des gouvernements provinciaux . . . la vente des RENTES VIAGES SUR L'ETAT . . . l'aide à l'établissement de GARDERIES DE JOUR, de concert avec les gouvernements provinciaux . . . la compilation et la publication de la STATISTIQUE OUVRIERE et les projets de DOCUMENTATION OUVRIERE . . . la publication mensuelle de LA GAZETTE DU TRAVAIL . . . la législation traitant de COALITIONS . . . la préparation annuelle d'un RAPPORT SUR LA LEGISLATION OUVRIERE.

Les fonctions des agences gouvernementales connexes sont de toute première importance pour les travailleurs.

LA LOI D'ASSURANCE-CHOMAGE, comportant LE FONDS D'ASSURANCE-CHOMAGE et le fonctionnement du SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT, est appliquée par la Commission d'Assurance-chômage.

LES REGLEMENTS DES RELATIONS OUVRIERES EN TEMPS DE GUERRE, comportant le droit de s'organiser et de négocier collectivement, sont appliqués par le Conseil national des Relations ouvrières en temps de guerre et les conseils provinciaux.

L'ORDONNANCE REGISSANT LES SALAIRES EN TEMPS DE GUERRE est appliquée par le Conseil national du Travail en temps de guerre, assisté par les conseils régionaux.

Par l'entremise de LA COMMISSION DE COLLABORATION EN MATIERE DE PRODUCTION INDUSTRIELLE, on encourage la formation et le fonctionnement des Comités ouvriers-patronaux de la production.

MINISTERE DU TRAVAIL

HUMPHREY MITCHELL, Ministre du Travail
A. MacNAMARA, Sous-ministre du Travail

M. Charpentier parle de la C.T.C.C. à Cuba

Voici quelques extraits de l'exposé fait par le Président de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, aux journées sociales interaméricaines, de Cuba:

Cadres

La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada est une organisation centrale formée de 14 fédérations professionnelles groupant 267 syndicats et de 10 conseils centraux groupant le même nombre de syndicats sur le plan régional; à ces organismes s'ajoutent 10 conseils de métiers, chacun constitué de syndicat de métiers de la même industrie dans des régions particulières; ajoutons enfin 40 syndicats, non encore fédérés, mais directement affiliés à l'organisation centrale. Ces divers affiliations donnent à la C.T.C.C. un effectif global de 61,700 membres.

Ce développement des cadres de la C.T.C.C. s'est accompli jusqu'à date, presque totalement dans la province catholique du Québec, ne comptant que quelques unités en Ontario, dans la ville frontière d'Ottawa. Il n'est pas impossible que les syndicats chrétiens du Québec se reproduisent dans d'autres sections catholiques du Canada, car l'adhésion à la C.T.C.C. n'est pas strictement limitée aux Canadiens français, y sont admis non seulement les catholiques de diverses nationalité mais tout ouvrier prêt à accepter les directives sociales de l'Eglise et la discipline syndicale chrétienne. Cela est déjà une situation de fait réalisée depuis quelques années dans certains syndicats.

Réalisations

La Confédération des Travailleurs catholiques du Canada a considérablement accru la protection des ouvriers de la province de Québec. Elle a intensifié l'expansion du syndicalisme; elle a donné une poussée vigoureuse à la généralisation des conventions collectives de travail; elle a jeté une forte digue contre l'infiltration communiste dans les rangs du travail pendant la crise de 1930-39; elle a provoqué l'adoption d'une législation sociale imbue des meilleurs principes de la sociologie chrétienne; son action a valu à la province de Québec un nombre de grèves beaucoup moins considérable que dans les 8 autres provinces du Canada en ces dernières dix années; son influence assainissante s'est fait sentir aussi dans la législation ouvrière adoptée par le parlement fédéral, surtout pendant les six années de la guerre.

La législation progressive dont elle est principalement responsable dans le Québec, touchant les conventions collectives et la liberté syndicale, a provoqué dans tout le personnel de l'enseignement dans la province un formidable mouvement d'organisation syndicale accompagné d'une source intense dans la négociation de conventions collectives avec les corporations scolaires.

Collaboration

La Confédération des Travailleurs catholiques du Canada collabore dans la mesure du possible avec les organisations syndicales neutres dites "unions internationales" et "unions canadiennes". Dans plusieurs industries des conventions collectives de travail ont été signées conjointement entre nos syndicats et ces organisations.

Mais la C.T.C.C. s'oppose vigoureusement depuis ces dernières années à la tendance des organisations neutres de centraliser dans les mains du gouvernement fédéral toute la nouvelle législation de sécurité sociale provoquée par la guerre et par la crise qui l'a précédée. En cette matière notre syndicalisme chrétien réclame la décentralisation. le respect de la juridiction de l'autonomie provinciale. Il réclame l'adoption de législation concurrente entre le pouvoir central et le pouvoir local afin que pareille législation puisse dans son application s'adapter aux caractéristiques économiques, sociales et religieuses de chaque province. Et l'on sait combien la province de Québec a une conception de la vie familiale propre à elle-même — à sa population entièrement catholique.

La C.T.C.C. s'est acquis une haute réputation d'intégrité. Sa voix est écoutée avec un intérêt croissant par les pouvoirs publics. Sa contribution à la restauration sociale chrétienne du pays est aux premiers rangs des avant-postes.

"La Doctrine sociale pour tous"

Vous connaissez nos cours par correspondance . . .

Magnifique occasion de vous instruire sur :

Les questions ouvrières

LE SYNDICALISME :

1. Ses adversaires — sa nécessité — 2. Ses bienfaits (historique) sa légitimité — 3. Définition — sa nature et ses buts. — 4. Ses principes et son esprit — 5. Son organisation — 6. Son organisation (suite) — 9. Son influence — 10. Les cercles d'étude — 11. Le syndicalisme au Canada — les syndicats catholiques nationaux — 12. Conclusions.

Chaque jour comprend **douze leçons.** Chaque leçon comporte un **questionnaire** qui doit être rempli, puis retourné au Centre Social pour y être corrigé. Les leçons sont envoyées sur réception des devoirs. Un **examen** final termine chaque cours. Les résultats, s'ils sont satisfaisants, sont couronnés par un certificat.

Les frais pour chaque cours sont de $5.00 payables si l'on veut en 2 versements de $2.50.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

LE CENTRE SOCIAL

Université d'Ottawa, Ottawa, Ont.

Conseiller juridique

Mtre Daniel Johnson, avocat de Montréal, qui vient d'être choisi conseiller juridique des Syndicats nationaux de la Métropole.

Nouvelles de St-Hyacinthe

Fédération du bas façonné

Les 20 et 21 janvier, la Fédération Nationale du Bas Façonné et Circulaire tenait une réunion de son Exécutif, à Saint-Hyacinthe. Des délégués de presque tous les syndicats affiliés étaient présents. M. G. Picard, secrétaire de la C.T.C.C., et M. Hermignies, attaché au bureau de la C.T.C.S., assistaient à cette assemblée.

M. Picard expliqua aux délégués comment doit fonctionner la hiérarchie du mouvement syndical pour qu'il y ait de l'ordre au sein de cet organisme. La partie la plus appréciée du discours de M. Picard fut celle où il fournit des explications claires et précises sur les Conventions collectives. Il fit aussi remarquer que c'est grâce à la C.T.C.C. si cette loi existe. La province de Québec a sur la province d'Ontario cet avantage que le Comité paritaire possède des pouvoirs légaux et peut imposer des sanctions contre les réfractaires. Quant aux délibérations qui ont eu lieu pendant cette cession, il est intéressant de noter que tous les délégués se sont entendus sur le principe de base qui établit la convention. La question du nylon fut discutée. Mais cette question du nylon n'est pas encore stabilisée dans l'industrie pour que l'on puisse en parler efficacement. La prochaine réunion du Bureau fédéral aura lieu à Richmond. Cette réunion promet d'être intéressante et profitable pour tous les ouvriers du bas façonné de la province.

Il y a longtemps que la croix est maîtresse du monde, sans que l'orgueil ait encore deviné pourquoi.

Faire tout le bien qu'on peut; aimer la liberté par-dessus tout; et, quand ce serait pour un trône, ne jamais trahir la vérité.—Beethoven.

En avant avec "Le Travail"!

Décision adoptée au Congrès des Trois-Rivières en 1944 et réitérée à la réunion plénière a Sherbrooke (1945)

La C.T.C.C. s'est portée acquéreur du journal LE TRAVAIL en décembre 1944. Depuis, son administration a été confiée à une commission spéciale composée de MM. Albert Dufort, président, Aimé Comeau, Georges Desjardins et M. l'abbé Maurice Maher, aumônier censeur.

Voici ci-après le texte de cette décision mentionnée plus haut. adoptée par la C.T.C.C., pour assurer la bonne marche du journal:

"1.—Que les officiers et directeurs de la C.T.C.C. deviennent des propagandistes du journal LE TRAVAIL, en coopération avec les Conseils centraux et que des Comités spéciaux de propagande et de publicité soient établis dans le plus grand nombre possible de centres;

"2.—Que la Direction du journal LE TRAVAIL envoie des avis, imprimés d'avance, au début de chaque mois, aux Fédérations et Conseils centraux, afin que les nouvelles syndicales importantes soient envoyées à temps;

"3.—Que l'on s'efforce de répandre davantage la méthode des abonnements en bloc, par syndicat, et que les officiers et directeurs de la C.T.C.C. fassent la propagande nécessaire à ce sujet,

"4.—Que la Direction de la C.T.C.C. assiste la Direction du journal pour obtenir certaines annonces et que l'on nomme des publicistes dans divers centres et les intéresse en leur payant une commission raisonnable. La direction du journal informera les intéressés concernant le tirage et les tarifs d'annonces".

Cet appel en faveur du TRAVAIL a été entendu dans plusieurs centres. L'administration du journal les remercie et les encourage à continuer leur dévouement. Elle souhaite que, sans exception, tous les Conseils centraux et Fédérations se mettent à l'oeuvre pour augmenter le nombre des abonnés au journal de la C.T.C.C.

Valeur représentative de la C.T.C.C.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, la C.T.C.C. croit utile de faire connaître sa valeur représentative dans le mouvement syndical des travailleurs de la province de Québec.

La C.T.C.C. comptera, en septembre prochain, vingt-cinq années d'existence. Un certain nombre de syndicats catholiques existaient déjà avant la formation de la C.T.C.C., et le premier, celui des travailleurs en chaussures de Québec, remonte à 1901. Aujourd'hui, la C.T.C.C. occupe, comme on le verra plus loin, le premier rang parmi les organisations syndicales de travailleurs de la province de Québec.

En effet, si l'on s'en rapporte aux statistiques publiées par le ministère du Travail du Canada, il y a quelques semaines (34e annuaire), le total des travailleurs syndiqués, dans notre province, s'établit à 175,993. Sur ce nombre, le syndicalisme catholique compte pour 74,624 membres, dont environ 65,000 directement affiliés à la C.T.C.C., et les autres faisant partie de syndicats ou fédérations (comme les organisations d'instituteurs et d'institutrices) dont la doctrine est la même que celle sur laquelle s'appuie la C.T.C.C.

Les autres organisations syndicales de travailleurs se partagent donc un total, en chiffres ronds, de 101,000 membres. Ce total comprend les effectifs des unions affiliés à la Fédération Américaine du Travail, au Congrès Canadien et C.I.O., aux fraternités indépendantes de cheminots, et comprend aussi les effectifs d'un certain nombre d'unions isolées et indépendantes.

Comme il y a environ 80,00 syndiqués indépendants au Canada, la C.T.C.C., par ses recherches et en tenant compte de proportions connues, croit rester juste envers tous les autres groupes en établissant à 20,000 le nombre de syndiqués indépendants dans la province de Québec. L'on sait, par exemple, que les fraternités indépendantes de cheminots, d'une part, et l'association des fonctionnaires provinciaux, d'autre part, comptent à elles seules, plusieurs milliers de membres. Ainsi donc, les unions affiliées à la Fédération Américaine du Travail et celles affili-es au Congrès Canadien du Travail doivent se partager un total approximativement de 80,000 membres. Ces deux organisations sont généralement considérées de force égale dans notre province.

En conclusion, sur ce point, et quelle que soit la répartition du total précédent de 80,000 membres, il en résulte que la C.T.C.C. est l'organisation syndicale de travailleurs la plus représentative dans la province de Québec.

Le découragement est en toutes choses ce qu'il y a de pire; c'est la mort de la virilité.—Lacordaire.

Plus les âmes s'aiment, plus leur langage est court.—Lacordaire.

LE TRAVAIL

Organe mensuel officiel de la

Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

REDACTION — ADMINISTRATION

3447 St-Hubert. Montréal — Tél. FRontenac 3396

Secrétaire de la Rédaction : Pierre Forest.

Abonnement : Un an. $0.60; deux ans. $1.00; le numéro. 5 sous.

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par l'"Imprimerie Populaire. Limitée 430. NOTRE-DAME EST. MONTREAL

IMPR. ALLIÉS SYNDICATS CATHOL.-NATIONAUX MONTRÉAL CAN.

S. S. Pie XII et le collectivisme

Nous avons établi, à maintes reprises déjà, que le collectivisme n'apporterait aucune solution aux présentes difficultés entre le capital et le travail. Bien au contraire, le mal au lieu d'être guéri serait aggravé. Ce ne serait plus la lutte entre le capital privé et le travail mais entre le capital gouvernemental et le travail. Et dans cette lutte, l'Etat ne tarderait pas à jouer le rôle d'oppresseur — comme en Russie, en Allemagne et ailleurs — tandis qu'autrement il peut agir directement ou indirectement, en médiateur, soit par son intervention, soit par une saine législation.

Sa Sainteté Pie XII a, ces jours derniers, réaffirmé la vérité et la justesse de ce principe. La suppression de l'entreprise privée, a dit le Saint-Père, en faisant allusion aux conflits du travail, ne réglerait pas le problème, ne constituerait aucunement une solution.

Les communistes et socialistes diront que le Saint-Père est "réactionnaire" comme on appelle tous les adversaires des doctrines de gauche. Ils diront qu'Il s'oppose au progrès. Cela est faux cependant. Rien ne prouve qu'un changement, n'importe lequel, puisse apporter le progrès. Changement n'a jamais été synonyme d'amélioration.

Le progrès véritable, on le trouvera dans le perfectionnement des institutions actuelles. Leur destruction, leur anéantissement n'aboutirait qu'à des ruines, des désastres, des hécatombes. Et voilà ce que veulent éviter les "réactionnaires" comme le Saint-Père.

Le respect des engagements

La plupart des guerres ont eu pour cause la violation d'engagements et de promesses. La Seconde Guerre mondiale, surtout, avait été précédée de pactes, d'engagements de tous genres que se plaisait surtout à prendre solennellement ce triste Adolf Hitler. Alors que d'autres voyaient dans ces promesses des garanties encourageantes, le Fuhrer lui, ne les considérait que comme des chiffons de papier.

Le jour où les engagements, les contrats et les promesses perdent leur caractère sacré, c'est l'anarchie. Il y a en ce moment une grève dans l'industrie des aciéries aux Etats-Unis. Or, les mineurs qui ont déclenché la grève ont un contrat n'expirant que le 15 octobre 1946.

Si, désormais, l'employeur ne peut avoir la certitude qu'une union va respecter ses engagements, il hésitera beaucoup plus à signer une entente collective. Et celui qui pourrait devenir employeur craindra de se lancer dans une entreprise qui peut provoquer sa ruine ou, tout au moins, lui valoir de graves ennuis.

Fort heureusement, bon nombre des unions et syndicats ouvriers savent respecter leurs engagements. Et ce sont ceux-là qui, aujourd'hui, n'ont aucune objection à ce que les groupements ouvriers soient incorporés comme tous les autres groupements et deviennent des corps responsables.

Monnaie romaine
— On a trouvé deux pièces de monnaie romaine en exécutant des fouilles à Colchester, Angleterre.

Du nom d'un roi
— Les îles Philippines ont ainsi été nommées d'après le nom du roi d'Espagne Philippe II.

Cà et là

Allemagne

Onze des quelque quatre cents prêtres du diocèse de Berlin sont morts, victimes de la Gestapo. Vingt-neuf ont été emprisonnés.

Quatre cent trente-quatre journaux quotidiens et quatre cent trente-cinq magazines ayant une circulation mensuelle totale de 24,619,473, ont été suspendus par le régime nazi. De plus, un grand nombre de livres et d'autres publications ont été confisqués.

Le Dr Hermann Puender, l'un des laïcs catholiques les plus en vue d'Allemagne, a été nommé maire de Cologne par les autorités d'occupation britanniques.

France

L'Episcopat français vient de publier une très importante déclaration sur la personne humaine, la famille, la société. C'est un document d'une très haute portée, qui intéresse non seulement les Français mais tous les hommes qui ont à coeur de hiérarchiser les droits et les devoirs de l'homme, de la société familiale et de l'Etat.

Pologne et Tchécoslovaquie

La Congrégation des Eglises orientales nous apprend que tous les évêques catholiques de rite oriental des diocèses situés dans les territoires que l'U.R.S.S. a détachés de la Pologne et de la Tchécoslovaquie pour se les annexer, viennent d'être arrêtés et déportés vers l'intérieur du pays. Cette nouvelle a provoqué la plus vive émotion. Il semble que nous soyons en présence de toute une politique religieuse. Les Soviets reprendraient ainsi, dans une continuité qui se manifeste chaque jour davantage sur d'autres terrains et sous l'instigation du clergé schismatique, la politique tsariste.

Tchécoslovaquie

Le président de la république tchécoslovaque, Edouard Benès, a rendu hommage au patriotisme du clergé catholique de la Tchécoslovaquie pendant la guerre et il a promis de continuer à être "sans compromis et clairement" en faveur de la liberté de religion. M. Benès a fait cette déclaration dans sa réponse à un message de souhaits que lui transmettait une délégation de prêtres de la Moravie.

L'oisiveté laisse en entrant dans la maison la porte ouverte à tous les vices et à tous les malheurs.—Dumas.

Le faible est fort quand on l'opprime.—Nivernois.

Il faut être optimiste, sans quoi la vie n'est que soupçon et amertume.—Capus.

L'orgueil et la paresse sont les deux sources de tous les vices.—Pascal.

De l'âme du méchant, toute paix est bannie.—Piron.

On déplaît dès qu'on veut trop plaire.—Lenoble.

Donnez à Dieu des marques de votre fidélité, il vous en donnera de son amour.—Père Huguet.

Il doit y avoir des limites...

Des citoyens révoltés ont mis devant mes yeux des calendriers d'un caractère vraiment immoral. Ils représentent des femmes complètement nues ou voilées de façon à tout laisser deviner ou désirer. Les poses sont des plus provocantes, et cela pour annoncer des accessoires d'automobiles, des matériaux de construction, des chaussures, des produits pharmaceutiques, du combustible, etc. Elles foisonnent aussi dans notre ville, les revues illustrées qui répandent le déshabillé total ou partiel, dans le seul but, c'est évident, d'en appeler à la curiosité morbide des lecteurs et d'exciter leur sensualité. Les panneaux-réclames également sont loin d'être à l'abri de tout reproche sur ce point. Des buvards, non moins immoraux, sont distribués par un bon nombre de nos industriels qui adoptent ce moyen de publicité, si peu digne du rôle que ces derniers ont à remplir. On était en droit d'attendre que notre population si foncièrement chrétienne finirait par réagir contre cette vague d'immoralité sans cesse grandissante. Hélas! cela va de mal en pis, et à peine entend-on, par-ci par-là, une voix qui s'élève pour protester contre tout ce dévergondage. Est-ce la voix qui crie dans le désert? On serait tenté de le croire, car le silence se fait vite autour de ce cri d'alarme, puisque les auteurs de ces dessins franchement immoraux continuent leur sale besogne. Nos jeunes se pervertissent par la lecture de ces revues mauvaises et par la vue de ces illustrés corrupteurs. Et je suis sûr que beaucoup de "petits vieux" de tous les âges y trouvent l'aliment de bien des désirs criminels. Les gens honnêtes, et il y en a tant à Montréal, de toute religion et de toute nationalité, laisseront-ils continuer encore longtemps ce déplorable état de choses? Maritain reprochait au peuple français de ne pas avoir "l'indignation facile". Mon Dieu! comme nous méritons bien ce reproche, nous aussi!

On se plaint de l'augmentation de la criminalité juvénile, les bonnes gens en sont effarés, et ils ont raison, c'est alarmant. Il ne suffit plus, à mon avis, de lever les bras au ciel et de se plaindre des maux existants. Il faut aller aux causes et les supprimer pour guérir le mal. Une des principales n'est-elle pas sûrement cette provocation incessante à la sensualité faite à notre jeunesse par tous ces illustrés? A l'âge de l'éveil des passions, on met devant les yeux avides de nos jeunes des images les invitant au mal et aux liaisons criminelles. Sollicités ainsi, ils succombent vite à la tentation. Inévitablement, l'alcoolisme aidant, ces couples, unis pour quelques semaines, passeront par tous les stades de l'immoralité. La femme exigera un luxe et des plaisirs que le jeune homme ne pourra lui procurer qu'en se livrant au vol, parfois même au meurtre.

Dernièrement, un journal publiait une caricature bien significative. L'auteur y représente un bandit, la face masquée de noir, tenant en mains deux revolvers, et il s'intitule: "Ça commence à prendre toute la place". Les colonnes de nos journaux remplies du récit des vols à main armée qui vont jusqu'à l'assassinat prouvent bien que l'auteur n'exagère rien.

Il est donc temps, grand temps de réagir. Guerre à tous ces illustrés mauvais! Chaque fois que la chose est possible, il faut impitoyablement les faire disparaître en les déchirant ou les jetant au feu. Que l'on ne se gêne pas d'écrire son indignation aux compagnies qui répandent ces imprimés, sans aucun respect de nos moeurs chrétiennesê Et si elles ne s'amendent pas, ayons, pour une fois, la logique de nos sentiments, n'achetons plus chez elles. Si nous voulions, comme toutes ces compagnies seraient vite amenées à résipiscence. N'achetons pas non plus des revues immorales, les éditeurs changeront le ton et l'allure de leurs publications s'ils en voient diminuer le tirage.

Je demande à nos journalistes chrétiens, catholiques comme protestants, de ne pas oublier leur grande mission d'instruire et de diriger le peuple. Ils peuvent faire beaucoup pour l'amélioration de cet état de choses, en revenant souvent dans leurs articles, sur le devoir de chacun de travailler à restaurer partout la moralité chrétienne qui menace de disparaître.

Je demande à tous de faire pression auprès des autorités civiles pour qu'elles établissent à Montréal, un bureau de censure des revues, des imprimés, des panneaux-réclames, etc. Il serait facile de soumettre nos plaintes à un comité de ce genre qui agirait ensuite avec autorité auprès des personnes reconnues coupables. Que l'on insiste également auprès de nos gouvernants à Ottawa pour qu'ils défendent absolument l'entrée au pays et dans notre ville de ces revues et illustrés corrupteurs venant de l'étranger.

Nous lisions dans les journaux, il y a quelques jours à peine, un appel conjoint de Son Excellence Mgr l'archevêque et des chefs religieux de diverses dénominations de Montréal, demandant à tous de se liguer pour "relever le niveau des moeurs", dans notre ville. Espérons que nos autorités religieuses n'auront pas, une fois de plus, parlé en vain.

Donc, au nom de Son Excellence Mgr l'archevêque, je fais appel, un appel pressant, à tous les membres de nos mouvements d'Action catholique, de nos associations pieuses, éducatives, sociales et nationales, à toutes les personnes de bonne volonté de quelque race, de quelque nationalité, de quelque religion qu'elles soient! Guerre à mort à tous les illustrés indécents et provocateurs comme à toute littérature malsaine!

Mgr Albert Valois, P.A., V.G.,
Directeur diocésain
d'Action catholique.

On voit le passé meilleur qu'il n'a été; on trouve le présent pire qu'il n'est; on espère l'avenir plus heureux qu'il ne sera.—Mme d'Epinay.

Le patient vaut mieux que le fort et celui qui dompte son coeur vaut mieux que celui qui prend des villes.

La clé du vrai bonheur, de la suprême joie, c'est de se mettre toujours, en toutes choses, à la disposition de Dieu.—Chanoine Schorderet.

Nouvelles du mouvement

Trois-Rivières

M. Gaston Vallières a été réélu président du Conseil central des Syndicats O.N.C. des Trois-Rivières.

Les autres officiers chargés de diriger le mouvement dans la Mauricie en 1946, sont MM. Donat Dargis, vice-président; Gérald Leclerc, 2e vice-président; R.-J. Lemire, secrétaire; François Crète, ass.-sec.; Maurice Morency, trésorier; Aimé Champagne, ass.-trés.; Alphonse Courteau, sergent d'armes; Albert Morin, inspecteur; L.-L. Poisson, gardien; P.-H. Nobert, auditeur; Ph. Dufresne, auditeur; H.-W. Bourassa, auditeur.

L'élection s'est tenue sous la présidence d'honneur de M. Emile Tellier, organisateur, 1er vice-président de la C.T.C.C. M. l'abbé Henri Bourassa, aumônier diocésain, bénit les nouveaux élus.

Fédération du bâtiment

Une assemblée de cette importante fédération eut lieu à Montréal, le samedi, 12 janvier dernier, sous la présidence de M. Osias Filion. Le secrétaire de la Fédération, M. J.-B. Delisle, donna un compte rendu des activités de la Fédération depuis le congrès de Sherbrooke. On remarquait la présence de délégués de Montréal, Québec, Ste-Agathe, Hull, Granby, Sherbrooke, St-Hyacinthe, St-Jérôme, St-Jean, Trois-Rivières.

Les délégués échangèrent leurs vues relativement à la carte de compétence et à l'opportunité d'une convention provinciale dans les métiers de la construction. Avant le prochain congrès de la Fédération, un comité spécial étudiera la refonte de la constitution. Les divers centres sont invités à faire parvenir au secrétaire leurs suggestions. Les délégués ont aussi étudié la possibilité et l'opportunité d'une augmentation de la taxe per capita à la Fédération afin de pouvoir engager un organisateur libéré et de travailler de la sorte à l'expansion de la Fédération. On émit le voeu que dans chaque centre on fasse l'éducation des membres en rapport avec cette augmentation de la taxe per capita. "Nous devons tous travailler dans le meilleur esprit de collaboration et d'unité, déclarait le président, M. Filion, dans ses remarques. C'est ainsi que nous réaliserons quelque chose de sérieux pour l'ouvrier."

Syndicat du Textile Coton

Syndicat du textile coton:

Le conseil régional du travail a approuvé récemment une requête signée conjointement par la compagnie "Good Year Cotton", de St-Hyacinthe, et le Syndicat national catholique du textile coton concernant une augmentation générale de 7% des salaires, avec rétroactivité au 12 novembre 1945.

Syndicat du meuble:

Le 28 décembre 1945, le syndicat national catholique du meuble de St-Hyacinthe, a signé une convention collective de travail conjointement avec J. M. S. Enrg.

Souhaits à Mgr l'Evêque:

Le 31 décembre, veille du premier de l'An, le conseil central des Syndicats nationaux catholiques de St-Hyacinthe, présentait à Son Exc. Mgr Douville, ses voeux du nouvel an.

MONTREAL

Fonctionnaires municipaux

Le 22 janvier avaient lieu les élections annuelles du Syndicat des Fonctionnaires Municipaux au Café St-Jacques. M. Alphonse Bourdon, ancien président du Syndicat et ancien trésorier de la C.T.C.C., agissait comme président d'élections. M. René Constant fut élu président, M. Amédée Parent, 1er vice-président; M. Lucien Verdon, 2e vice-président. M. G. Séguin reste secrétaire et M. Tousignant a été choisi comme assistant-secrétaire. Onze directeurs furent aussi désignés.

Syndicat du chapeau

Ce Syndicat a signé dernièrement une convention avec la Maison Charlebois. Ce contrat accorde une augmentation générale de salaires pour toutes les catégories d'employés, et d'autres avantages. Trois nouveaux officiers viennent d'entrer au Comité Exécutig: MM. R. Charlebois, Ed. Shimkas et Mlle A. Frigon.

Employés manuels de la Commission scolaire

L'Association des Employés Manuels de la Commission Scolaire de Montréal élisait, au cours de janvier ses officiers pour l'année 1946. Ce sont: MM. Louis Poitras, président; O. Lafortune, 1er vice-présidet; Roger Senécal, 2e vice-président; J.-A. Savard, secrétaire-archiviste; Thomas Desbiens, secrétaire-trésorier. MM. Martineau, Léo Lavigne et Armand Hébert, directeurs. Une convention sera bientôt signée avec la Commission. Ce contrat prévoit le droit de séniorité pour les employés et une semaine de vacances payée. M. René Gravel agira comme agent d'affaires de l'Association.

Syndicat de la boulangerie

Ce Syndicat vient d'être réorganisé au cours des dernières semaines. Les élections qui ont eu lieu ont donné le résultat suivant: MM. Georges Cardin, président; E. Desjardins, vice-président; G. Lavigueur, secrétaire-archiviste; Georges Savoie, trésorier; E. Letang, sentinielle; E. Deslauriers, directeur. Les nouveaux délégués au Comité Paritaire seront: MM. Cardin, Savoie, Larose, Roussel, G. Tremblay et J.-A. Chagnon, qui remplira aussi la fonction d'agent d'affaires du nouveau Syndicat.

Syndicat de l'Asbestonos de St-Lambert

Ce Syndicat, récemment fondé, a déjà manifesté beaucoup d'activité. Un contrat de travail a été signé avec la Compagnie Asbestonos, de St-Lambert. Cette convention accorde une semaine de vacances aux employés, quinze minutes de repos dans l'avant-midi et dans l'après-midi. MM. Paul-Emile Petit, Marcel Ouellette et Mlle Simonne Lavallée font partie du Comité. MM. Petit, le président du Syndicat, Vincent Percival et Mlle Cécile Gauthier sont membres du Comité des relations ouvrières et de griefs. M. J.-A. Chagnon est l'agent d'affaires de ce syndicat.

Employés des pompes funèbres

Cette Association des Employés de Pompes Funèbres de Montréal et de la Banlieue a signé au cours du mois de novembre 1945 une convention qui entre en vigueur dans le mois de janvier. Ce contrat accorde une semaine de vacances pour tous les employés et beaucoup d'autres améliorations dans les conditions de travail pour les différentes catégories d'employés. M. René Gravel, agent d'affaires et organisateur de ce syndict, remplacera M. E.-A. LaCaire au Comité Paritaire.

Syndicat des plâtriers

M. J.-E. Lamoureux, agent d'affaires de ce Syndicat, nous communique le résultat des élections qui viennent d'avoir lieu pour ce groupe de travailleurs. MM. Joseph Lefebvre, président; Léopold Gagnon et Bruno Fouceault sont respectivement premier et second vice-président; R. Grégoire, secrétaire-archiviste; J.-M. Chalut, secrétaire-trésorier; Pierre Ruel, sergent d'armes. L'élection a été présidée par M. Alfred Charpentier, président général de la C.T.C.C. Ce dernier dit quelques mots de son récent voyage à Paris, où il assistait comme aviseur technique à la Conférence Internationale du Travail, et à Cuba, où il a assisté à une Conférence de Sociologues.

Retraite fermée à la Villa St-Martin

Au cours du mois de janvier, tous les agents d'affaires, plusieurs officiers et membres des Syndicats de Montréal, au nombre total de 57, faisaient partie d'un groupe qui se rendit à la Villa St-Martin pour une retraite fermée. Nos syndicats de Montréal autant que ceux qui y ont pris part bénéficieront avantageusement de cette retraite.

M. René Gravel

M. René Gravel, autrefois inspecteur du Comité Paritaire de l'Imprimerie, est maintenant organisateur des Syndicats Nationaux de Montréal. Il succède à M. E.-Armand LaCaire. M. Gravel est aussi l'agent d'affaires de l'Association des Employés d'Hôpitaux, des Concierges et des Employés Manuels de la Commission Scolaire de l'Association des Employés de Pompes Funèbres et du Syndicat de la Barrett. Il vient d'être choisi comme président du Comité d'Organisation du Conseil Central des Syndicats Nationaux de Montréal.

M. E.-Armand Lacaire

Les lecteurs du journal "Le Travail" ne sont pas sans savoir que M. E.-A. LaCaire, qui fut durant onze années organisateur des Syndicats Nationaux de Montréal, est décédé le 31 décembre dernier, après une courte maladie. Pendant tout le cours de son stage aux Syndicats, M. LaCaire se dévoua sans compter dans l'intérêt des travailleurs. Il avait fondé l'Association des Employés d'Hôpitaux. Ces employés d'Hôpitaux de Montréal et de divers centres de la province de Québec lui doivent beaucoup. Depuis quelques années, il était organisateur général des Syndicats Nationaux de Montréal. A plusieurs reprises également, il avait été élu vice-président du Conseil Central de Montréal. M. LaCaire laisse partout de bons amis parmi les travailleurs de Montréal et d'ailleurs. Il était l'agent d'affaires de l'Association des Employés d'Hôpitaux de Montréal, de l'Association des Concierges et des Employés Manuels de la Commission Scolaire de Montréal, de l'Association des Employés de Pompes Funèbres et du Syndicat de la Compagnie Barrett de Montréal. Il avait lui-même organisé ces divers groupes de travailleurs.

A la famille de M. LaCaire et aux Syndicats de Montréal, dont M. LaCaire était l'organisateur et l'agent d'affaires, le journal "Le Travail" offre ses plus sincères sympathies.

M. Pierre Forest

L'administrateur du journal "Le Travail", M. Pierre Forest, s'est marié le 12 janvier dernier. A. M. Pierre Forest et à son épouse, (Gabrielle Gouiet) "Le Travail" offre les meilleurs voeux de bonheur.

M. Jean Marchand

L'aviseur technique de la C. T. C. C., M. Jean Marchand, a maintenant son bureau à Montréal. Il est au service du Conseil Central de Montréal comme aviseur. Les Syndicats à travers la province qui auraient besoin des services de M. Marchand pourront s'adresser aux bureaux de la C.T.C.C., 3447, rue St-Hubert, Montréal-24.

La foi est un acte de confiance et par conséquent une affaire de coeur.—Lacordaire.

Guide Syndical

Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec

Lauréat Morency, président, 20, rue Bayard, Québec, Tél.: 2-5808
J.-Omer Page, secrétaire, 20, rue Ste-Agnès, Québec, Tél.: 3-3751

1231 est, Demontigny — Montréal
Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal
Georges-Aimé GAGNON, prés. — Roméo BELLEMARE, sec.

29, rue Gordon — Tél.: 587
Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Sherbrooke
M. Lorenzo LEFEBVRE, prés. — M L.-P DEMERS, sec.

Hommage du Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux du diocèse d'Ottawa
J.D. JOANISSE, prés. — Rod. JOLY, sec

Fédération Nationale Catholique des Métiers du Bâtiment
Osias FILION, prés. — J.-B. DELISLE, sec.

Fraternité Nationale Catholique des Employés du Transport de Québec Inc.
Ludger FERLAND, prés. — Arthur HAMEL, sec.

L'Union Catholique des Manoeuvres de Québec Inc.
Albert RAYMOND, prés. — 19, rue Caron

Association de la Soie Celanese de Drummondville
Prés.: Raymond BUSSIERE — Sec.: Roland CHAMPAGNE

Syndicat Cath. des Ouvriers en Métallurgie, de la Joliette Steel Ltd.
JEAN-PAUL JOLY, sec.-arch.

La formation professionnelle des femmes est à l'étude

Le conseil consultatif de la formation professionnelle a fait une revue approfondie des problèmes de la formation professionnelle des femmes, tout particulièrement des ex-militaires.

La directrice de la réadaptation des femmes au Ministère des anciens combattants, Mlle M. D. Salter, rapporte que sur une base de pourcentage il y a plus d'ex-militaires féminins que masculins qui suivent les cours de formation professionnelle. A la fin de septembre dernier, il y avait 1,874 ex-militaires féminins, soit 10 p. cent des femmes alors licenciées des forces armées, qui recevaient la formation professionnelle. A la fin de décembre, 1,800 s'étaient inscrites. Mlle Salter prédit une augmentation dans le nombre des candidats durant les prochains mois, puisque les femmes mariées ont reçu la priorité en démobilisation et que la grande majorité des femmes qui attendent leur licenciement ne sont pas mariées et elles postuleront probablement pour la formation professionnelle.

On a étudié le problème d'attirer les jeunes femmes dans le travail de domestique et les métiers textiles de base, qui offrent le plus grand nombre d'occasions d'emploi féminin. Le rapport de Mlle Marion Graham, directrice de la formation féminine, au Ministère du Travail, traite de la pénurie d'aide domestique et suggère qu'on pourrait élever le statut de ce genre de travail par la formation professionnelle. Mlle Salter avait souligné qu'il n'y a pas de rapport officiel sur les ex-militaires féminins qui reçoivent une formation comme domestiques.

Le directeur de la division de formation au Ministère du Travail, M. R. F. Thompson, fait des commentaires sur la formation des apprentis. Il dit qu'on tient compte de l'apprentissage qu'un ex-militaire a reçu et que les provinces remplissent leurs engagements avec le fédéral en apprentissage, selon les recommandations de la Commission royale sur les qualifications des anciens combattants.

Le conseil de formation professionnelle, qui se compose de fonctionnaires fédéraux et provinciaux en formation professionnelle et des représentants des groupes d'anciens combattants, des syndicats ouvriers, d'associations d'employeurs et de sociétés féminines, a terminé ses séances.

Compagnie Acton Shoe Ltée
Alfred LAMBERT Inc., distributeur
CHAUSSURES DE TOUS GENRES
26, rue Notre-Dame ouest, Montréal

SCHMID, de Philadelphie, est demeuré aveugle à la suite de blessures reçues à Guadalcanal, alors qu'il faisait partie des fusiliers marins. Récemment, il a visité New-York. Un autre militaire (revêtu de l'uniforme), lui décrit le spectacle qui s'offre du haut de l'édifice Empire State, le plus haut gratte-ciel au monde.

Les syndicats chrétiens en Hollande

Sous la présidence de M. A. C. de Bruijn, les Syndicats chrétiens hollandais des travailleurs viennent de tenir leur premier Congrès national. Mgr de Jong, archevêque d'Utrecht, se plut à rendre hommage à l'action courageuse des Syndicats chrétiens dans la sauvegarde des libertés religieuses, civiques et professionnelles contre l'oppression nazie. "Vous avez été à l'avant-garde de la résistance", leur dit-il.

M. de Bruijn insista sur la grande faveur que rencontre l'organisation professionnelle chrétienne qu'il préside. Celle-ci a retrouvé 93% de ses membres d'avant-guerre et a les meilleures promesses de recrutement parmi les jeunes. "Nous le déclarons ouvertement, a-t-il dit; nous, travailleurs chrétiens, nous avons choisi en toute liberté, par profonde conviction, le mouvement catholique des travailleurs". Ce mouvement, en période de réorganisation et de regroupement, compte déjà 296,853 membres.

Pour la famille

Paris. — Le gouvernement français a pris la louable initiative de constituer un nouveau ministère sous le nom de ministère de la Famille et de la Population. De lui relèveront, entre autres, les assurances sociales et les allocations familiales. C'est à un membre du Mouvement Républicain populaire, excellent catholique, et l'un des militants de la **Confédération des Travailleurs chrétiens,** M. Robert Prégent, qu'a été confié cet important ministère.

En outre, l'Union nationale des Associations familiales est autorisée par une ordonnance spéciale, à représenter officiellement l'ensemble de toutes les familles françaises. Pour la première fois une sorte de corps d'Etat des Familles, librement constitué, reçoit la mission de donner son avis aux Pouvoirs publics, de représenter les familles aux divers conseils institués par l'Etat, les départements, les communes, de gérer tout service d'intérêt familial, d'exercer devant toutes les juridictions, tous les droits réservés à la partie civile, relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des Familles.

Ainsi, les Associations et les Mouvements Familiaux, qui militent depuis trente années déjà et groupent un million de familles, voient amplifier considérablement leur action par cette organisation officielle et nationale, à laquelle correspondent d'ailleurs en province, les Unions départementales.

Belgique

En Belgique, les allocations familiales viennent d'être augmentées. Voici l'échelle en vigueur depuis le 1er octobre: 1er enfant, 140 francs ($3.20) par mois; 2e enfant, 140 francs; 3e enfant, 195 francs ($4.45); 4e enfant, 250 francs ($5.70); 5e enfant et les suivants, 360 francs ($8.22).

Le général H. H. ARNOLD vient de prendre sa retraite après avoir conduit à la victoire le Corps d'aviation américain. Pour la première fois, on peut le voir dans une tenue de civil. Il est en vacances avec sa femme en Floride.

La semaine nationale de la santé

Ottawa. — Le ministre de la Santé, M. Brooke Claxton, dans un discours radiodiffusé a dit que les maladies vénériennes deviennent de nouveau plus nombreuses au pays avec 500 nouveaux cas de gonorrhée et 300 de syphilis rapportés chaque semaine.

Parlant sur le réseau national de Radio-Canada, à l'occasion de l'inauguration de la Semaine de la Santé, le ministre a déclaré: "quelle qu'en soit la cause", la situation quant à ce qui a trait aux maladies vénériennes est sérieuse dans le monde entier.

La Semaine de la Santé, au début de laquelle parlait le ministre, est organisée par la Ligue de la santé du Canada, en coopération avec le ministère de la Santé dans tout le pays. Cette semaine, les églises, les écoles et les différentes organisations s'emploieront à renseigner leurs fidèles et leurs membres sur le sujet.

"En vue de combattre cette menace, a ajouté le ministre, il est d'importance vitale que tous les cas de maladies vénériennes soient rapportés immédiatement. On peut suivre des cures. Le seul moyen d'enrayer ce fléau est l'éducation des jeunes gens vers les idéaux nobles ainsi que le respect de leur personne et de leur citoyenneté.

"Nos sentiments, non seulement envers les maladies vénériennes mais envers la santé en général, doivent changer. Nous devons cesser de ne penser qu'aux cures pour penser aux préventifs. Nous avons trop longtemps été satisfaits des soins que les hôpitaux donnent à ceux qui ne devraient pas être malades et de la charité que reçoivent ceux qui ne devraient pas être pauvres.

"L'officier de la santé, la garde-malade publique, le professeur, le ministre du culte peuvent, si on leur en donne l'occasion, nous éviter le coût de charités qui ne sont pas nécessaires".

Les livres et revues pour les militaires

Lors de l'assemblée générale annuelle finale de l'Association auxiliaire de secours, fonds des employés du téléphone de Montréal, on a signalé l'effort soutenu des membres pour colliger les livres et revues pour les troupes dans les hôpitaux militaires, les camps et les cantonnements.

A travers les années de guerre et depuis la fondation de l'A.A.S. du téléphone en 1940, les hommes et femmes du téléphone Bell à Montréal ont cueilli et contribué au dépôt local et aux agences qui lui ont succédé plus de 5,500 volumes et 178,500 périodiques, selon les chiffres publiés par cette succursale, de l'effort de l'auxiliaire Bell.

France

Louis Saillant, secrétaire général de la Fédération syndicale Internationale, est allé saluer la Fédération Démocratique des femmes, dont la présidente n'est autre que Dolores Ibarrui, — l'incarnation et le symbole de la révolution espagnole. Toutes ces fédérations internationales — de la jeunesse — des femmes — des ouvriers — sentent l'influence communiste à plein nez.

Tél. : FR 0117
HOTEL LAFAYETTE
A.-H. PATENAUDE prop
Bières, vins et spiritueux servis tous les jours
AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

ENCAN DE FOURRURES A MONTREAL

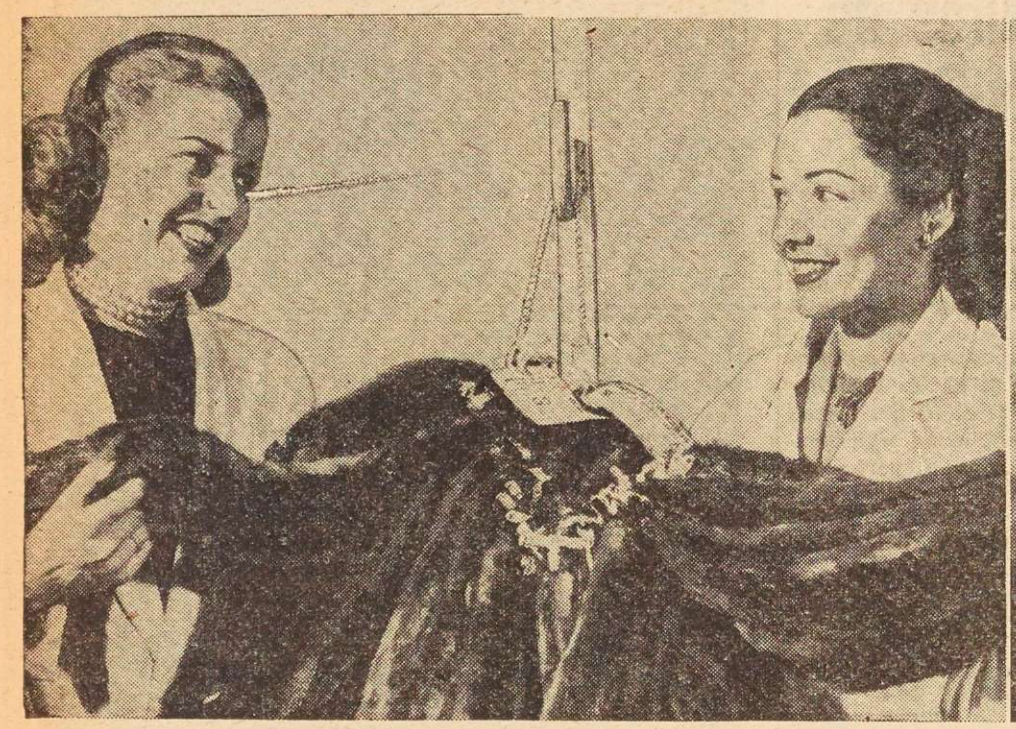

Le prix des fourrures monte à l'encan qui se tient à Montréal. Voici une superbe quantité de peaux, qui ont décroché les premiers prix en Ontario. A droite, une magnifique peau de renard argenté.

Un développement industriel inconnu jusqu'ici

Nous avons des ressources abondantes qui n'ont pas encore été développées, déclare M. Maurice Duplessis à la délégation de la C.T.C.C.

Québec. — Nous sommes à l'aurore d'un développement industriel inconnu jusqu'ici, a déclaré le premier ministre à la délégation de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada. Nous avons des ressources naturelles abondantes qui n'ont pas encore été développées.

Nous n'avons pas même fait le premier pas dans la voie du développement des sous-produits. Dans plusieurs pays, une partie importante de la prospérité industrielle repose sur le développement des sous-produits. Nous avons certainement devant nous un bel avenir industriel. De plus, nous avons la paix sociale et c'est une importante contribution à la prospérité de la population.

Le premier ministre a félicité la C.T.C.C. d'avoir conservé sa belle réputation d'organisme respectueux de l'ordre et il a demandé aux patrons et aux ouvriers de mettre dans leurs rapports beaucoup de charité chrétienne.

Obligé de prendre la parole à un déjeuner-causerie de la St-Jean-Baptiste, M. Antonio Barrette, ministre du Travail, s'est contenté de présenter ses hommages à la délégation et de lui souhaiter une bonne année.

En terminant la lecture du mémoire, M. Gérard Picard, secrétaire général de la C.T.C.C., a abordé la question du respect du dimanche dans l'industrie de la pulpe et du papier. Il a souligné qu'on avait pratiquement obtenu ce qu'on demandait en ce qui regarde la production, mais qu'il n'en était pas de même dans le domaine des réparations. Il devrait probablement y avoir moyen, dit-il, de gagner ce point également.

M. Duplessis

Après avoir exprimé des voeux de bonne année à la C.T.C.C., le premier ministre déclare qu'en dépit de sa lourde tâche, le cabinet a été très heureux de recevoir les syndicats catholiques. Il les félicite de leur attitude concernant la défense positive de l'autonomie provinciale, et tout particulièrement d'avoir préconisé l'application d'une politique concurrente. A ce sujet, rappelons ce que disait le mémoire:

Sécurité sociale. — La C.T.C.C. se rend compte que dans le vaste champ de la sécurité sociale il est des sujets, comme les assurances sociales, les minima de salaires et les heures de travail, qui ne peuvent donner les résultats bienfaisants qu'on en attend sans ententes préalables entre les gouvernements intéressés. Dans ces cas, la C.T.C.C. suggère que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux s'engagent dans la voie de la législation concurrente, soit d'après la formule de la loi des accidents du travail, soit d'après la formule des lois de pension aux vieillards. Cela ne veut pas dire nécessairement rédaction uniforme des lois, mais veut dire que l'on devrait tenir compte de certaines normes identiques, appliquées dans le meilleur intérêt des travailleurs.

Avec le pouvoir central, poursuit le premier ministre, il est toujours préférable de procéder par voie de législation concurrente. Cela assure le respect des droits du fédéral et des provinces et évite les dangers d'un changement à la constitution. La constitution n'est pas parfaite. mais elle est l'oeuvre d'hommes publics appartenant à tous les partis, à toutes les races et à toutes les religions. Ils ont convenu que la nation canadienne doit être confédérée et non unifiée.

La législation concurrente donne des garanties de stabilité. On peut changer une loi à chaque session. Mais on ne peut changer aussi facilement un contrat. Les contrats intervenus entre le pouvoir central et les provinces donnent une garantie de stabilité. Je vous félicite au nom du gouvernement, de la province et de tout le pays d'avoir bien compris les avantages d'une législation concurrente sur les amendements à la constitution.

Parlant de la prochaine conférence des premiers ministre, M. Duplessis déclara qu'il se rendrait à Ottawa non comme politicien, mais comme membre du gouvernement de la province et comme Canadien. Sur la question de savoir, dit-il encore, si nous devons vivre ou mourir, il n'y a pas de compromis possible.

Le premier ministre a remercié la délégation de lui avoir fait de nombreuses suggestions et l'a invitée à ne pas se gêner pour exprimer au gouvernement sa manière de voir. Nous ne pouvons tout accorder, dit-il, mais tous ensemble nous allons travailler à la prospérité de la province.

Comptez, dit M. Duplessis, sur notre collaboration loyale et sincère.

En terminant, M. Alfred Charpentier remercia le gouvernement de l'excellent accueil qu'il avait fait à la délégation et tout particulièrement des bonnes paroles qu'il avait eues à l'endroit de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada.

Contre le terrorisme soviétique

Le secrétaire-trésorier général de la Fédération américaine du Travail, M. George Meany, s'est vigoureusement élevé, dans un discours qu'il vient de prononcer à Harrisbourg, Pa., contre le terrorisme de la Russie. Les victimes d'une nouvelle dictature comparable à celle de Hitler, déclare-t-il, se comptent actuellement par millions dans l'Est de l'Europe. Après les promesses que les Etats-Unis ont faites à ces pays, nous ne pouvons tolérer un pareil état de choses. Il est temps que notre gouvernement intervienne. Quelques-uns prêchent une autre politique, celle du laisser-faire, de la paix à n'importe quel prix avec notre puissant allié soviétique. Politique insensée et ruineuse! Les groupements communistes qui prônent cette politique aux Etats-Unis sont traîtres à leur patrie. Ils servent les intérêts d'un pays étranger avant ceux du nôtre.

Le seul organisme syndical canadien

La Confédération des Travailleurs catholiques du Canada présentait, la semaine dernière, son mémoire au cabinet provincial. Cet organisme syndical n'existe que depuis vingt-quatre ans. Déjà il possède l'effectif le plus *nombreux* et le plus *stable*. 74,624 ouvriers du Québec adhèrent au syndicalisme catholique et national. La Fédération américaine du travail et le Congrès canadien n'ont pas atteint ce chiffre représentatif.

Le syndicalisme national d'inspiration chrétienne s'est développé avec logique, graduellement, dans tous les centres ouvriers du Québec. Parce qu'il est plus faible à Montréal que les deux autres centrales syndicales, un grand nombre d'ouvriers de la métropole sont sous l'impression que le syndicalisme catholique n'en mène pas large dans la province. C'est tout le contraire. Depuis plusieurs années, il a beaucoup influencé la législation sociale et ouvrière de Québec.

Autre fait à noter en rapport avec le mémoire de la C.T.C.C. Les dirigeants du syndicalisme catholique et national sont les seuls chefs ouvriers syndiqués à réclamer le maintien de l'esprit de la Loi de l'Amérique britannique du Nord. La C.T.C.C. est le seul organisme syndical à revendiquer le principe et à préconiser la défense positive de l'autonomie provinciale. La C.T.C.C. est le mouvement syndical ouvrier le plus canadien, pour ne pas dire, LE SEUL VERITABLEMENT CANADIEN. Les deux autres centrales d'unions rivales prennent assez souvent des directives de l'étranger et sont d'inspiration anglo-saxonne.

I. NANTEL

BOIS DE SCIAGE

MASONITE
TEN TEST
BEAVER BOARD

Coin Papineau et De Montigny
Téléphone :
CH. 1300
Montréal

Le ronce ne porte pas de raisin

Vous ne pouvez attendre bien-être et confort d'un intérieur mal chauffé. Si vous désirez obtenir toute la protection désirable contre les rigueurs de l'hiver, faites reviser ou réparer votre appareil de chauffage. Notre **main-d'oeuvre** est **experte** pour entreprendre et conduire **rapidement** tous travaux de chauffage et de plomberie.

Concessionnaires des brevets de chauffage par rayonnement.

Tél. : MArquette 4184
360 est, rue Rachel
MONTREAL

J. WILLETTE LTÉE
CHAUFFAGE · PLOMBERIE

Nouvelles de Montréal

Syndicat des gantiers

M. Georges St-Pierre a été choisi à l'unanimité comme agent d'affaires du Syndicat des Ganthiers de Montréal. Il succède à M. Roméo Bellemarre, qui vient d'assumer les fonctions de gérant de l'Acme Glove, de St-Tite. M. St-Pierre, en office depuis les débuts de janvier, a déjà visité toutes les manufactures de Montréal.

Association des employés d'hôpitaux

Les employés des Hôpitaux de Montréal sont encore à l'arbitrage. Au cours du mois de décembre, les trois arbitres du tribunal, M. le juge T.-A. Fontaine, président, et MM. Roy et Laverdure, ont visité les Hôpitaux St-Jean de Dieu, Sacré-Coeur et Pasteur. Les témoins de l'Association ont déjà comparu; ceux de la partie patronale ont été entendus également. On s'attend à ce que cet arbitrage se termine bientôt. M. René Gravel vient d'être choisi par l'Exécutif de l'Association comme organisateur et aviseur.

Association des concierges des écoles

Pour la seconde fois en moins de deux années, l'Association des Concierges est à l'arbitrage. Le tribunal, composé de Me André Montpetit, président, et de Me Gustave Adam et de M. G.-A. Gagnon, comme membres, siège depuis un certain temps. L'objet de l'arbitrage est la question de séniorité et des jours cumulatifs en maladie. L'audition des témoins est terminée. La sentence sera probablement rendue vers le milieu du mois de février.

Le Canada expédie 200,000 livres de viande de cheval outre-mer pour nourrir les populations affamées de l'Europe. Ce fait est tiré du documentaire *Chevaux sauvages*, production de l'Office National du film, série Les Reportages

Comparaison des salaires et des heures de travail entre le Canada et les Etats-Unis

En novembre de l'an dernier, le Bureau canadien des statistiques, à Ottawa, commença à collationner les heures-travail et heures-salaire; ce dernier item comprenait également les bonis d'émulation et de production, paiement de surtemps et vacances avec paie, les travailleurs couverts par ces statistiques ne comprenaient que ceux payés sur une base horaire.

Les chiffres sont maintenant disponibles pour la période de cinq mois, commençant au 1er novembre 1944, avec détails supplémentaires pour l'industrie minière et l'industrie du bâtiment ainsi que pour la construction des routes; ces chiffres démontrent, par exemple, qu'au début de février 1945, la moyenne des ouvriers de manufactures travaillaient 45.4 heures et gagnaient $31.83 par semaine, soit une moyenne de 70.1 cents de l'heure.

Ces moyennes sont comparées avec des statistiques correspondantes publiées par le Département du Travail des Etats-Unis et figurent dans le tableau ci-dessous publié par *The Foreign Commerce Weekly*, une publication du Département du Commerce des Etats-Unis:

Comparaison des salaires horaires et des heures de travail par semaine au Canada et aux Etats-Unis

Industrie	Moyenne des gains horaires Etats-Unis Février 1945 Cents (1)	Canada Février 1945 Cents (2)	Différence %	Moyenne des heures de travail par semaine Etats-Unis 1er février 1945	Canada 1er février 1945
Manufactures, en général	104.3	70.1	49	45.5	45.4
Marchandises durables	113.8	77.8	46	46.9	46
Marchandises non durables	89.3	60.3	48	43.4	44.7
Produits du fer et de l'acier	109.8	82.1	34	47	49.4
Appareils électriques	106.5	70.8	50	46.7	44.4
Automobiles	128.3	94.7	35	46.5	46.4
Métaux non ferreux et leurs produits	107.4	72.6	48	47.4	45.5
Bois de construction et ses produits	79.3	60.8	30	43.2	44.6
Ameublement	87.5	57.7	52	44.8	44.2
Produits de la pierre, glaise et vitre	91.5	63.1	45	43.9	46.2
Produits textiles	73	50	46	42.3	44.1
Cuir et produits de cuir	83.6	51.4	63	42.2	44.1
Abattage et conserves de viande	91.7	66.2	39	46.8	43.9
Boulangerie	85.3	51.8	65	45.2	43.7
Manufactures de tabac	73.7	50.6	46	43.1	44
Papier et pulpe	86.4	71.2	21	48.2	49.4
Produits chimiques et connexes	97.3	67.2	45	45.6	45.6
Raffineries de pétrole	126.1	84.9	49	47.1	44.7
Produits de caoutchouc	114.9	73.3	57	47.3	45.2

(1) En argent américain. (2) En argent canadien.

Egalement d'intérêt pour nos membres est l'éditorial ci-dessous publié dans le *Journal du commerce des Etats-Unis* (U. S. Journal of Commerce), sous le titre "Salaires au Canada":

"Au cours de la guerre, le taux des salaires au Canada n'a pas augmenté aussi considérablement qu'aux Etats-Unis. D'après le Bureau des statistiques du Canada, en février 1945, la moyenne du salaire-heure pour les employés de l'industrie manufacturière canadienne était de 70.1 cents comparé à 104.3 cents aux Etats-Unis. En ne tenant pas compte de la différence dans les taux d'échange, le salaire-heure des employés de l'industrie était de près de 50 pour cent plus haut aux Etats-Unis qu'au Canada.

"L'habilité de l'industrie de payer des salaires plus élevés dépend de la productivité du travail. Des salaires plus élevés ne seraient pas un fardeau pour les manufacturiers américains si la main-d'oeuvre de ce pays produisait plus en proportion. Le personnel du Bureau de production de guerre estimait que la productivité au Canada, avant la guerre, était de 11 pour cent plus basse qu'elle ne l'était aux Etats-Unis. Prenant pour acquis que cette situation n'a pas varié durant la guerre, la moyenne de l'unité-coût de production est généralement moins élevée au Canada qu'elle l'est aux Etats-Unis. Cette différence s'augmente, en tant que la production pour exportation est concernée, par le 10 pour cent d'escompte auquel le dollar canadien est coté sur le marché des changes étrangers.

"Les taux de salaire au Canada se sont maintenus bas grâce, en grande partie, au fait que des mesures de contrôle y ont été appliquées plus tôt. Le coût de la vie n'y a pas non plus augmenté dans les mêmes proportions qu'aux Etats-Unis. Depuis le début de la guerre européenne, le coût de la vie a augmenté de 27 pour cent aux Etats-Unis et de 19 pour cent au Canada. Paiement pour le surtemps a été également considérablement moins élevé au Canada qu'il ne le fut aux Etats-Unis.

"Les manufacturiers canadiens feront certes un grand effort sur le marché-exportation après la guerre, en vue de l'augmentation formidable de leur capacité de production. Leur coût moins élevé de main-d'oeuvre par unité de production donnera aux manufacturiers canadiens un avantage compétitif considérable sur les producteurs américains en ce qui concerne nombre de produits. Cet avantage peut toutefois être surmonté par les manufacturiers américains si les taux de salaire-heure peuvent être réduits par l'élimination du surtemps ou encore si la productivité par heure-travail peut s'augmenter davantage".

(Traduction — *Trades and Labor Congress Journal).*

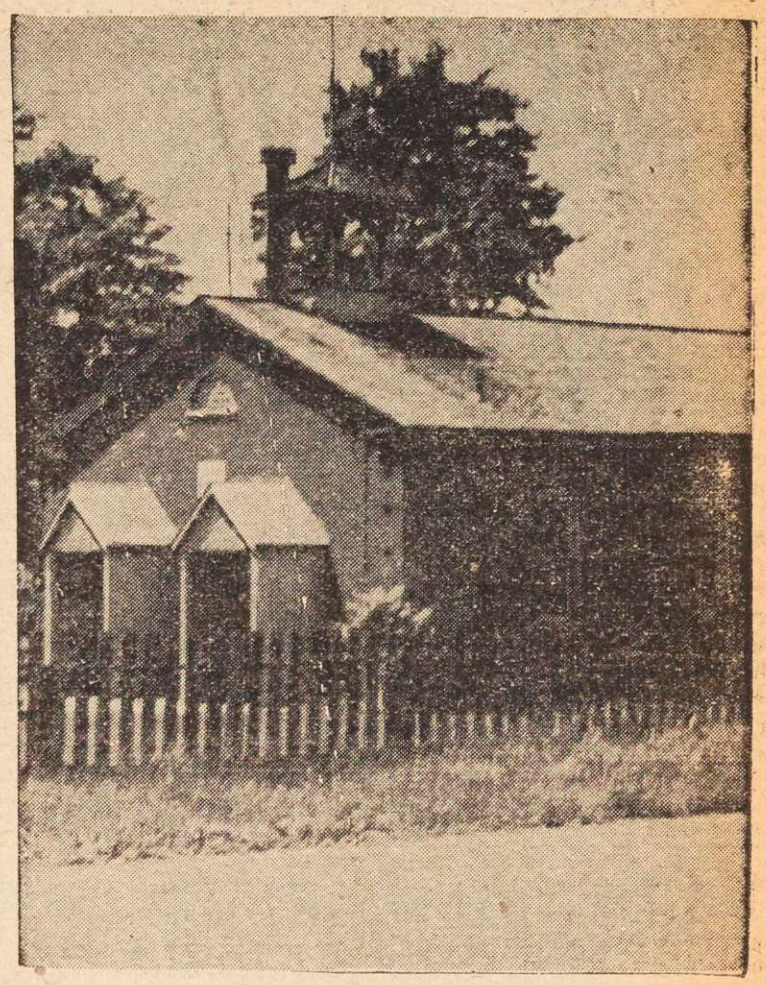

La plus vieille école à Galt, qui vient d'être détruite par un incendie. Elle datait de 110 ans.

L'opinion d'un député fédéral sur les unions internationales

(Extrait du discours de Me Jean-François Pouliot, député de Témiscouata, à la Chambre des Communes, le 22 octobre 1945)

A mon humble avis, on ne devrait pas nous demander une discussion académique sur le travail d'un homme qui n'est pas un chef ouvrier, bien qu'il prétende le contraire, ni sur le travail d'un groupe d'hommes qui se disent chefs ouvriers dans un simple but de propagande. J'ai vu Jouhaux, le chef ouvrier français, qui n'est qu'un exploitant de l'ouvrier et de l'opinion publique. Il y a bien d'autres questions plus importantes que celle-ci pour les ouvriers, entre autres la liberté, le droit des travailleurs de se choisir des chefs qui ne soient pas affiliés à des organismes internationaux.

A l'heure actuelle, les travailleurs qui font partie de syndicats affiliés à la Fédération américaine du travail ou au C.I.O., ne sont pas maîtres de leurs propres destinées. Ils doivent obéir aux ordres des associations internationales d'outre-frontière. Je suis en faveur de l'union de tous les travailleurs, mais au sein du même pays.

Ces travailleurs sont patriotes, en dépit des exemples de chefs qui ne sont pas leurs concitoyens. Plusieurs honorables députés se rappelleront sans doute ce qui est arrivé à la Fraternité des mécaniciens de chemin de fer. Le président de cet organisme touchait annuellement $50,000 comme président, et $10,000 comme directeur de la caisse de prévoyance. Son traitement global annuel s'élevait à $90,000. Il détourna les fonds de l'organisme en cause, et finit par se suicider. Par la suite, plusieurs veuves sont venues chez moi me demander de les aider à placer leurs fils au service du chemin de fer. Leurs maris étaient cheminots, et ils n'avaient rien obtenu de la caisse en question. L'homme qui s'était suicidé avait dissipé les fonds, et comme il est mort sans le sou, tout était perdu.

Je me souviens du petit Sam Compers; il arriva au pays durant la guerre et fut reçu comme un roi. Combien touchait-il? $125,000 par année. C'était un grand chef ouvrier. Un grand homme, un grand chef ouvrier, un chef bien rémunéré, à $125,000. Combien de fois cette somme représente-t-elle le traitement du premier ministre du Canada? C'est cependant ce que touchait M. Samuel Compers, petit homme, que le gouvernement Borden invita à venir au Canada, au cours de la dernière guerre, pour y prononcer un discours devant les deux Chambres du Parlement.

Ces questions ne fouettent pas notre ardeur patriotique. **On nous dit parfois qu'il s'agit du Congrès canadien du travail. Il ne s'agit pas plus du Congrès canadien du travail que de l'homme dans la lune. Les chefs ouvriers reçoivent leurs ordres du C.I.O., organisme des Etats-Unis, qui transmet ses ordres par delà la frontière.** De plus, combien d'argent est passé du Canada aux Etats-Unis, avec le consentement de la Commission de contrôle du change étranger, et est allé enrichir ces gens, qui touchent de gros traitements provenant du labeur de l'ouvrier canadien?

Nouvelles du centre d'apprentissage de Montréal

Le 8 janvier dernier, au Centre d'Apprentissage des Métiers du bâtiment, 2275 est, avenue Laurier, ont commencé les cours en plomberie et installation de systèmes de chauffage.

Ces deux métiers demandent aujourd'hui des connaissances approfondies qui étonneraient nos grands-pères. Le jour où il suffisait de savoir manier une torche ou essuyer un joint, installer un poêle à bois ou à charbon pour être plombier ou expert en chauffage, est passé depuis longtemps. Le plombier d'aujourd'hui doit être un technicien ayant non seulement, de la dextérité manuelle, mais aussi une connaissance approfondie du matériel qu'il doit manipuler. Il doit aussi savoir quels articles il lui faut pour tel ou tel travail et où se les procurer.

Quant à l'installation d'un système de chauffage, qu'il s'agisse d'air chaud ou de vapeur, il faut des connaissances sur la circulation afin d'assurer un retour parfait à la génératrice de chaleur.

Les cours seront sous la direction de M. René Lajoie, artisan dans le vrai sens du mot. M. Lajoie a presque hérité de ses talents puisqu'il est de la 5e génération qui suit ce métier. Il a débuté comme apprenti il y a 21 ans et par ses capacités professionnelles gagna rapidement ses gallons et devint successivement sous-contremaître, contremaître et surintendant. Il a exercé ses talents professionnels la plupart du temps, sur de grands chantiers de Montréal et des environs.

"Une profession vaut par la qualité de ses membres. Plus ceux-ci seront prospères, instruits et moraux, plus celle-là s'épanouira. Elle s'étiolera, au contraire, si ses adhérents mènent une existence misérable ou ne savent obéir qu'à leur égoïsme, toujours capricieux et souvent outrancier. Or, les associations catholiques tendent précisément à procurer à nos ouvriers le perfectionnement matériel, intellectuel et religieux." (M. Caron)

La coutume de porter des anneaux au doigt fut transmise par les anciens Grecs et Romains.

Découverte portugaise — L'Australie fut découverte par les Portugais au XVIe siècle.

POUR VOUS, MESDAMES

Amour et mariage

Il y a dans l'oeuvre d'Alfred de Musset un poème intitulé "Souvenir", magnifique monument romantique et lyrique au souvenir d'un amour trahi, chef-d'oeuvre jailli d'un trait, sans rature, sans reprise, d'un seul jet, nous dit-on, au retour du Bois de Boulogne, où le poète avait entrevu son ancienne amie. Nous en extrayons ces vers évoquant, il nous semble, la préhistoire, le roman de nos premiers parents, roman qui depuis s'est multiplié à l'infini chez leurs descendants et se perpétuera sans nul doute jusqu'à la consommation des siècles.

"...oui les premiers serments
Que deux êtres mortels échan-
[gèrent sur terre,
Ce fut au pied d'un arbre effeuil-
[lé par les vents,
Sur un roc en poussière."

"Au pied d'un arbre effeuillé par les vents, sur un roc en poussière", c'est bien là l'image désolée qui symbolise tant d'aventures d'amour.

Pourquoi donc ce fond de tristesse, d'amertume dans l'amour terrestre?

Rien de plus beau pourtant, ni de plus noble que ce don mutuel des coeurs, si tôt dévorés par la soif irrésistible des tendresses humaines. N'y a-t-il pas dans l'amour le don de Dieu lui-même, qui sait attacher une douceur incomparable à tous les présents qu'Il nous fait.

Pourquoi cette fragilité de tant d'affections, ici-bas, des plus tendres comme des plus violentes, de celles-là mêmes qui se croyaient immortelles et qui tenaient le plus de place dans les coeurs où elles ont lamentablement péri?

Serait-ce que l'amour qui n'est pas conforme à la loi divine et à la nature supérieure de l'homme n'est plus qu'un amour grossier sujet à tous les maux?

Nous connaissons trop, hélas! les vils motifs qui bien souvent suffisent à incliner un pauvre être humain vers un autre tout aussi indigent, ces sentiments frelatés qui rabaissent la dignité humaine, cette grande lâcheté devant les seuls appels de la chair et du sang. L'amour disparaît avec la fin du caprice et quand sont usés les plaisirs, le mariage subsiste, donnant naissance aux devoirs, aux responsabilités, aux problèmes inévitables, qui dépassent la valeur morale des époux.

Evidemment, l'amour est fondé sur un instinct, et deux êtres, éprouvant l'un pour l'autre un invincible attrait, peuvent construire une vie commune heureuse, à condition de ne pas accorder prépondérance à la seule attraction physique et sensuelle, et en attendre un bonheur prodigieux et inusable. De même qu'on ne peut imaginer une symphonie avec seulement un solo de tambour, ainsi on ne peut raisonnablement concevoir la vie conjugale comme un éternel solo d'amour.

Un mariage réussi ne supprime pas l'amour, mais le met à son rang d'importance, car il exige bien d'autres éléments que le désir.

Le serment des deux conjoints doit être honnête et sans réserve, car autrement, le bonheur risque de se briser sur les premières difficultés de la vie à deux. Point de véritable entente entre les deux sexes sans une acceptation intelligente et un respect absolu par chacun de la nature de l'autre.

Dans un mariage vraiment heureux, il faut qu'à l'instinct d'amour, dont le rôle est sans doute d'unir deux coeurs et deux vies, se mêlent l'estime, la confiance, l'amitié, pour maintenir, vivifier, embellir cette union.

Sous peine de subir la plus triste faillite, les époux doivent s'adapter à leurs nouvelles fonctions, à leurs différents rôles, y mettre de la bonne volonté, de l'intelligence, de l'indulgence réciproque, organiser leur vie conjugale pour faciliter la tâche du conjoint et non pas devenir le boulet de son existence. L'union créée par l'amour ne peut survivre qu'à cette condition et assurer une admirable affection: humaine selon la règle divine.

Ce bonheur ne s'improvise cependant pas. Napoléon Ier disait que l'éducation commence avant la naissance. Pour parodier cette phrase si profondément vraie, disons que l'harmonie d'un ménage commence avant le mariage.

Femmes, mes soeurs, il y va de votre intérêt, de votre bonheur, de celui de vos enfants, de celui de la société; si vous songez à vous marier, préparez-vous à votre mission d'épouse et de mère, ne confiez pas aveuglément votre avenir à un être indigne du sentiment qu'il vous inspire, indigne de devenir le père de vos enfants. Réfléchissez bien avant de vous engager dans cette grande aventure, car toujours les regrets sont superflus.

MANYA

Pour le printemps

Parmi les nouvelles collections, mentionnons les blouses qui égaieront nos costumes du printemps ou qui seront portées avec des jupes de belle coupe pour constituer un agréable deux-pièces. La blousette du haut est très habillée et de satin noir. Son encolure haute est soulignée d'un motif de feuilles brodé en fils d'or. Elle est resserrée à la taille au moyen d'une fermeture à coulisse qui se termine en avant avec un noeud. La blouse du bas est en lainage blanc. Une rangée de boutons marque les épaules et le dessus du bras.

La femme entre quatre murs?

La femme d'aujourd'hui s'émancipe, mais on voudrait qu'elle s'enferme entre les quatre murs du foyer.

— Une femme, ça ne s'occupe pas de politique, ça ne va pas voter!

— Ça ne doit pas travailler à l'usine!

— Ce n'est pas fait pour les oeuvres sociales!

— Ni pour être médecin, encore moins avocat!

Et... patati!... patata! ..

Il faut bien l'admettre tout de même: la dignité de la femme et la sainteté du foyer n'ont jamais été attaquées autant que de nos jours. Qui peut mieux, alors défendre la femme et le foyer que la femme elle-même? Mais dans quelle mesure la femme doit-elle travailler à se défendre et à protéger le foyer? Toutes les femmes peuvent-elles, à titre égal, s'occuper de vie sociale et politique?

La revue LA FAMILLE, à partir de janvier 1946, reproduit une magistrale allocution de Sa Sainteté le Pape Pie XII sur *Les devoirs de la femme dans la vie sociale et politique*. Elle offre aussi une série de questionnaires pour *Clubs Familiaux*, afin d'orienter les discussions autour de ce texte lumineux.

Un deux-pièces

Ce modèle avec son corsage à basque et sa jupe froncée est choisi partout par les jeunes. Ce deux-pièces, fait d'un tissu laineux de teinte rouge vif, comprend une manche large du haut, alors que dans la jupe les deux poches sont dissimulées au milieu des plis nombreux.

Encourageons de préférence ceux qui affichent cette carte.

parce qu'ils font leur part.

Savez-vous manger ?

Manger est un art difficile. Surtout quand vous avez pris femme et que la table s'entoure d'enfants.

Faut-il manger à la course, à la vitesse du siècle, sans prendre le temps de savourer les mets divers? Faut-il manger en silence, comme des gens en pénible corvée ou faire du repas une heure d'intimité douce une heure de conversation éducative? Qui doit servir et desservir, laver la vaisselle, animer la conversation? Comment christianiser les repas?

Lisez "Repas de famille", par M. l'abbé Llewellyn, article plein de sagesse et publié dans le numéro de janvier 1946 de LA FAMILLE. Revue d'éducation unique en son genre au Canada français, LA FAMILLE vous aidera à solutionner beaucoup de vos problèmes au foyer. Vous lirez avec un vif intérêt ses articles d'éducation proprement dite, d'hygiène, d'information familiale, d'occupation domestique; vous pourrez même juger de la valeur de vos menus, puisque la revue vous en suggère, chaque mois, de succulents et d'économiques. Et vous discuterez, entre vous, de tout cela, à table. A table, s'il vous plaît! Pourquoi pas?

Le rapport de l'Office national du film, pour l'année 1944-45, révèle qu'au cours de cette période, 308 films ont été réalisés dont 48 portent sur les arts, le folklore, les sciences et l'industrie.

Dans les laboratoires de l'Office National du film, on travaille parfois jusqu'à 24 heures par jour pour suffire à la distribution mondiale, particulièrement en des occasions telles que la conférence de Québec, les Jours de la Victoire en Europe et au Japon, etc.

C'est à Granby... "la princesse des Cantons de l'Est"... qu'eut lieu le 10e congrès annuel des membres de la Chambre de commerce des Jeunes de la province de Québec. A cette occasion, l'Office National du film réalisa un film de court métrage intitulé: "Jeune Commerce à Granby".

Jugez les hommes sur leurs actions et non sur leurs discours.

Contre
Maux de Tête
Névralgies
La Grippe
Douleurs

Achetez une boîte de Capsules Antalgine. Elles sont très faciles à prendre, préviennent les rhumes et soulagent vite les douleurs.

ANTALGINE
EN VENTE PARTOUT 25¢

La maison des travailleurs

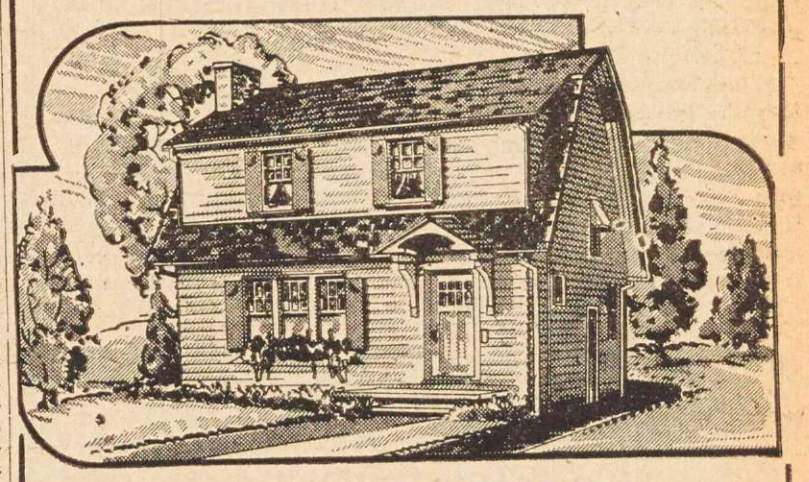

MAISON ULTRA-MODERNE
18, 21e Rue, Québec

$1.00 le billet — 6 billets pour $5.00

Pour la construction d'un siège social à la C.T.C.C.

Valeur de $9000.00

Adressez-nous CE COUPON

Sur réception de ce coupon et de votre remise, nous vous retournerons les billets demandés.

SECRETARIAT DES SYNDICATS CATHOLIQUES
19, rue Caron Québec

Veuillez trouver ci-joint, la somme de $..... pour l'achat de .....billet(s) sur la MAISON DES TRAVAILLEURS.

NOM .....

ADRESSE .....

To Our English -- Friends

Employment Policies Are Proposed

MONTREAL (ILO) — With the adoption by the Paris Conference of the International Labor Organization of a resolution recommending national and international policies for the maintenance of full employment, the Member States of the ILO have before them suggestions for their guidance in developing measures to provide jobs during the period of industrial rehabilitation and reconversion.

The resolution was adopted unanimously by delegations comprising Government, labor and management representatives from forty-eight countries. In approving it, the Conference agreed to bring the proposals it contained to the attention of Governments and the international bodies primarily concerned with the problems it dealt with.

Stressing the importance of a high level of investment from the point of view of employment policy, the resolution declared that provision should be made for measures to facilitate the flow of credit and capital to new and efficient enterprises, and urged "appropriate methods by which public authorities may support and supplement investment in types of development, such as housing, which are of special importance from the social point of view." Consultations between government and industry aimed at adapting the volume of private investment to minimize trade fluctuations should also be provided for, the resolution said.

To counteract inflationary tendencies in the many countries where there is a shortage of consumption goods accompanied by a high demand for them, the resolution proposed these measures:

1. The expansion of production and imports;

2. The retention, as long as shortages prevail, of price controls, direct controls over the production and allocation of materials, transport, power and capital goods, and the limitation of demand for consumption goods by such means as rationing.

Tax Reduction Urged

As the threat of inflation decreases, the resolution continued, controls should be relaxed, and taxes should be reduced on lower incomes and where they are likely to restrict necessary investment.

With the passing of the inflationary danger, the problem will be to maintain an adequate demand for goods and services, the resolution said. In this period, it declared, Governments should take positive steps to ensure that any deficiency in the total demand for goods and services, in relation to that required to archieve full employment, will be offset by an expansion of private or public expenditure. To assure adequate purchasing power, it added, consideration should also be given to budgetary policy, the stimulation of consumption by subsidies, the reduction of taxes on lower incomes, the expansion of public investment, and the establishment of unemployment insurance plans where they have not yet been adopted.

In a section dealing with the devastated countries, the resolution said that arrangements should be made to permit them to import the means to reconstruct their industries and the consumers' goods needed to ensure a satisfactory living standard. These arrangements, it said, should include the provision "without direct payment, by UNRRA, or by special international, including bilateral, arrangements, of such supplies to the countries which are in the greatest need and have little or no foreign exchange available for their purchase."

Similar arrangements should be made to assist agricultural and raw material producing countries, and thus enable them to improve their living standards, the resolution said.

48 States Present at Session

Paris (ILO) — Delegations from 48 of the Member States of the International Labor Organization — two more than the number present at the last prewar ILO Conference in Geneva in 1939 and five more than the number attending the 1944 Conference at Philadelphia — took part in the 27th session of the International Labor Conference in Paris.

Thirty-five of the national delegations were complete, comprising two representatives of the Government, one of the employers and one of the workers. Four were composed of Government and labor delegates only, and nine contained only Government representatives.

Among the 48 states attending were Italy, which was readmitted to the Organization by decision of the Conference; Guatemala, which also was readmitted; and Iceland, whose admission to the Organization was voted by the Conference. Italy had withdrawn from the Organization in 1939, and Guatemala had ceased to be a member in 1938.

The Conference approved a report of its Credentials Committee which endorsed a protest made by the labor delegates against the presence of incomplete delegations at the Conference. The Committee's report appealed to all Governments to conform "in the most scrupulous way" to the constitutional provision requiring the Member States to be represented at the Conference by tripartite delegations.

Delegations which contained only Government delegates were those of Argentina, Bulgaria, Costa Rica, Ecuador, Haiti, Iceland, Iraq, Liberia and Turkey. The delegations of Bolivia, Chile, Guatemala and Panama contained Government and labor members, but no employers.

The states represented by full delegations were the United States, Australia, Belgium, Brazil, Canada, China, Colombia, Cuba, Czechoslovakia, Denmark, Dominican Republic, Egypt, Finland, France, the United Kingdom, Greece, Hungary, India, Iran, Ireland, Italy, Luxembourg, Mexico, Netherlands, New Zealand, Norway, Peru, Poland, Portugal, South Africa, Sweden, Switzerland, Uruguay, Venezuela and Yugoslavia.

UNO Members Invited

Twelve members of the United Nations Organizations which are not members of the ILO were invited to be represented at the Conference by observers. Four nations — Guatemala, the Lebanese Republic, Syria and Nicaragua — sent delegations in response to this invitation, the Guatemala representatives subsequently taking their seats as official delegates Other nations invited were the Soviet Union, the Byelorussian S.S.R., the Ukrainian S.S.R., Paraguay, El Salvador, Honduras, Saudi Arabia and the Philippine Commonwealth.

A total of 470 delegates, substitute delegates, advisers, Ministers, and other officials attended the Conference, in comparison with 360 at the Philadelphia Conference and 352 at the Geneva Conference in 1939.

Two Conference Sessions Scheduled for 1946

MONTREAL (ILO) — Two sessions of the International Labor Conference will be held in 1946.

The 28th session, which will be devoted exclusively to formulating international minimum standards for maritime labor, will be held in the early summer, and will take place in Seattle if an invitation of the United States Government is accepted. May 30 has been tentatively suggested as the opening date. The date and place of the session will be fixed by the officers of the ILO's Governing Body.

The 29th session of the Conference will be held in Montreal beginning September 19, according to a decision taken by the Governing Body at its meeting in Paris following the 27th session of the Conference in November. This will be a regular session, and will have the following five-point agenda: 1. Constitutional questions; 2. Questions relating to the protection of children and young workers; 3. Social policy in dependent territories; 4. Reports on the application of Convention; 5. Director's report.

Le bien nous récompense immédiatement par une douce fraîcheur qu'il laisse après lui.

Les mauvais coeurs n'ont pas d'amis.

Pour être agréable en société, il ne suffit pas d'avoir beaucoup d'esprit; il vaut mieux avoir un peu de bon sens.

Le coeur est si grand qu'aucune joie ne suffit pour le remplir. Quelque grande qu'elle soit elle-même, il reste toujours de la place pour la douleur.—G. Lemarcis.

GASTON GIBEAULT, C.R.
AVOCAT
STE-AGATHE-DES-MONTS
Tél. 60 3, rue Préfontaine

Recommandez toujours le fameux sirop
VITALGINE
en vente partout.

Vient de paraître...
Un résumé des cours donnés à l'Ecole de Chefs de St-Hyacinthe du 1er au 15 juillet.
Prix : $0.50 l'exemplaire
S'adresser à
M. l'abbé J.-C. Leclaire,
Séminaire de St-Hyacinthe,
ou au
Secrétariat du Travail Inc.,
1695 Marguerite-Bourgeoys,
St-Hyacinthe, P.Q.
Quantité limitée.

MANUEL DE L'INVENTEUR 10¢
écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROCUREUR de BREVETS d'INVENTION
934 Ste CATHERINE Est MONTRÉAL

Travail soigné

Dans les produits fabriqués par la Dominion Textile pour fins de guerre et ceux faits pour la paix on trouve le même travail soigné, depuis si longtemps en demande par les judicieux acheteurs canadiens.

Que ce soit tissus résistants pour aéroplanes de combats de notre aviation, ou draps et taies d'oreillers blancs et doux pour usage domestique, la qualité, née de nombreuses années d'expérience dans la fabrication et garantie par le travail habile de nos employés de filatures, est là.

Dominion Textile Company Limited

Fabricants de

DRAPS ET TAIES D'OREILLERS "COLONIAL"

MAGOG FASTEST FABRICS

Cercles d'études

Après avoir considéré la nature du cercle d'études, son but, les conditions de succès et abordé la question de la composition du cercle, il convient d'ajouter quelques réflexions sur ce sujet de la composition.

COMPOSITION DE CERCLE D'ETUDES

Composition dans ce cas-ci ne veut pas dire simplement recrutement de membres, mais aussi manière dont les membres sont assemblés, ou encore la façon dont l'organisation intérieure du cercle est faite. A la tête du cercle, il y a bien un bureau de Direction chargé de guider sa marche, mais le bureau n'est pas là pour exercer son patronage, car le cercle reste un genre d'association administrée par les membres eux-mêmes.

Ce bureau on peut le concevoir comme formé du Président, d'un secrétaire et de l'aumônier.

Le rôle du président consiste à ordonner l'assemblée pour que celle-ci reste dans les cadres de l'ordre du jour qu'elle s'est tracé; à saisir l'enchaînement des idées aux fins d'ordonner la discussion.

Le rôle du secrétaire consiste, comme de raison, à rédiger le procès verbal de la réunion. Cette besogne requiert évidemment que le secrétaire soit un membre habitué, le plus possible, à comprendre et à classer les idées et à reconstituer un plan de conférence. Vu même que la rédaction du procès verbal est un bon exercice de formation intellectuelle, il serait opportun que les membres du cercle y soient initiés à tour de rôle.

Le rôle de l'aumônier. En toute espèce de cercle d'études, il est recommandé à l'aumônier de laisser le plus possible, aux membres du cercle, initiative et activité. Les membres ont des choses de leur métier une connaissance qui passe souvent celle de l'aumônier, et il n'est pas rare d'en rencontrer qui possèdent déjà une expérience syndicale assez poussée; en toute hypothèse, l'action pour laquelle les membres se préparent se passe tout entière hors de la présence de l'aumônier. Autant de raisons pour que celui-ci les habitue à marcher seuls. L'aumônier oriente et aide à choisir les sujets, enseigne à les traiter; au besoin réunit les documents, indique les idées essentielles, insinue les principes de solution. Durant la réunion, il intervient le moins possible et seulement pour réfuter une erreur dont la discussion ne peut découvrir le mensonge. Son rôle, pour tout résumer, consiste à dégager la vertu sociale du catholicisme de la discussion de sujets, terre à terre si l'on veut, mais réels et impliquant des faits de la vie quotidienne auxquels est si intimement lié le souci de vivre des salariés.

abbé Georges COTE,
aumônier général de la C.T.C.C.

Ca et là

Norvège

La reconstruction est l'un des problèmes les plus pressants du nouveau gouvernement ouvrier en Norvège et elle se poursuivra suivant un plan économique combiné. En plus du budget normal, un autre budget national sera dressé, renfermant le volume du revenu national, sa distribution et son usage et les résultats de l'oeuvre de la nation. On se propose en outre de faire une revision de la structure de l'impôt. La construction maritime, le textile et les industries utilisant les produits du bois seront englobés dans le programme du gouvernement dans le but de garantir leur pleine utilisation et leur pleine expansion. Les flottes de transport, de pêche et de chasse à la baleine reprendront leurs activités dans le plus bref délai possible et on accordera une attention spéciale aux gages ainsi qu'aux conditions de travail des marins.

Dans le domaine du contrôle d'Etat, on se propose d'établir un monopole d'Etat sur le cheptel, le fourrage, le sucre; on enquêtera aussi sur les médicaments, de même que sur le besoin de nationaliser tout le transport côtier.

On prendra des mesures pour allouer 100,000 couronnes ($20,000) en bourses d'études ou en prêts sans intérêt pour l'instruction des enfants dont les parents ont été victimes de la guerre.

Cuba

A La Havane, capitale de Cuba, ont eu lieu des journées d'action sociale catholique réunissant des représentants, clercs et laïques, des deux Amériques. Elles ont porté sur les moyens de faire progresser la justice sociale selon les principes catholiques.

Portugal

Les adversaires politiques du premier ministre Salazar ont lancé une campagne "pour la démocratie non la dictature", afin de minimiser les résultats des récentes élections générales portugaises. L'opposition qui s'est groupée dans un "mouvement d'unité démocratique", a ouvert sa campagne en adressant un message au président Carmona, message qui comprend sept demandes et cinq accusations. N'y aurait-il pas du soviético-communisme derrière cette opposition?

Etats-Unis

M. J. E. Hoover, directeur de la police fédérale américaine, a affirmé que l'"American Youth for Democracy" reflète toutes les fins sinistres du parti communiste aux Etats-Unis. Ce mouvement de jeunesse convertirait, dit-il, notre pays de liberté en un Etat totalitaire et athée où les adversaires de la démocratie pourraient agir à leur guise. Il n'y a que 100,000 communistes organisés et bien disciplinés, mais ils sont poussés à l'action par un fanatisme extraordinaire.

Espagne

Le ministre des Affaires étrangères d'Espagne déclare que l'examen des documents dans les chancelleries des nations vaincues prouvent que l'Espagne a été strictement neutre au cours de la dernière guerre.

Il ajoute que l'Espagne étudie amicalement des ententes commerciales amicales, notamment avec le Portugal et la France, qu'il en existe déjà avec la Suède, la Belgique, la Hollande et le Danemark.

Belgique

Deux problèmes angoissants pour la Belgique. Problème physique d'une alimentation insuffisante. Problème moral du marché noir.

Les employeurs ont devant eux une jeunesse qui préfère le "commerce" aux emplois productifs. Ce qui compromet la prospérité du pays.

L'alimentation est pauvre en matière grasse et en calcium. Avant la guerre, la consommation était de cinq à huit livres par personne; la ration est maintenant de trois quarts de livre. Les côtelettes de porc se vendent $1.50 la livre et le jambon presque $4 la livre.

Guatemala

Le Bureau international du Travail a annoncé récemment qu'il a reçu du Guatemala une demande officielle de réadmission dans l'Organisation internationale du Travail.

Argentine

Les patrons veulent un lock-out général pour protester contre les décisions gouvernementales relativement aux questions de travail et de salaire.

Angleterre

La 77e réunion annuelle du Congrès syndical ouvrier britannique, représentant 6,000,000 de syndiqués anglais, s'est tenue à Blackpool, Angleterre, du 10 au 14 septembre 1945. M. Eddy Edwards, secrétaire général de la Mine Workers Federation de Grande-Bretagne, présidait, tandis que M. G. Isaacs, élu l'année dernière président général du Congrès, était nommé ministre du Travail et du Service national lors de l'arrivée au pouvoir du parti travailliste.

Canada

Les sans-travail doivent accepter de vouloir déménager s'ils veulent trouver de l'emploi, déclare M. Howe, ministre de la reconstruction. La mauvaise distribution de la population est la principale difficulté à l'embauchage des démobilisés et des employés aux usines de guerre congédiés.

L'union qui a fomenté la fameuse grève aux usines Ford en est venue à proposer à cet employeur de l'assurer contre les grèves.

Pourquoi sortir de son pays pour connaître des choses étranges?

Russie

La façon gentille dont les journaux russes traitent tous ceux qui n'aiment pas la Russie 100% est illustrée dans le cas de Clare Booth Luce, *congresswoman* des Etats-Unis, qualifiés par eux de *fasciste* et de "veuve politique inconsolée de Goebbels".

Un médecin français, de passage en Russie, invita les médecins russes à venir en France. Ils sourirent: "On ne sort pas comme on veut de l'U.R.S.S.!"

MM. les membres du *Comité d'achat russe* de New-York ont loué le palais de feu Pierpont Morgan, à Long Island, pour s'y donner un "centre récréatif". Hé-hem, ces démocrates parvenus! Ces promoteurs d'égalité!

Sécurité syndicale

Extrait du "Bulletin des Relations Industrielles de l'Université Laval, Québec — (Par Gérard Dion)

Atelier fermé (Closed Shop)

C'est une entente par laquelle l'employeur convient d'embaucher et de maintenir à son emploi, pour la durée de la convention, les seuls membres en règle avec l'union signataire.

Remarque: Par la clause d'atelier fermé, l'employeur suspend son droit d'employer qui il veut et, surtout, d'**embaucher** qui il veut. Il lui est toujours loisible de faire un choix de ses nouveaux employés, mais ce choix est limité aux ouvriers déjà membres du syndicat signataire. Le syndicat devient pour l'employeur sa seule source de recrutement de la main-d'oeuvre. Il va sans dire que, de son côté, le syndicat s'engage à fournir à l'employeur la main-d'oeuvre que ce dernier désire, avec les qualifications requises. Si le syndicat ne peut le faire, l'employeur peut alors embaucher qui il veut en dehors du syndicat.

Maintien d'affiliation (Maintenance of Membership)

C'est une clause par laquelle l'employeur s'engage à congédier les membres actuels ou futurs du syndicat signataire, s'ils en venaient à rompre leur affiliation.

Remarque: Dans ce cas, personne n'est obligé de devenir membre du syndicat ni à l'occasion de son emploi ni durant son emploi. Si un travailleur désire joindre le syndicat, il le fait avec pleine et entière liberté, mais une fois qu'il en est devenu membre, il est obligé de le demeurer pendant la durée de la convention.

Préférence syndicale (Preferential Shop)

C'est un engagement d'honneur par lequel l'employeur convient de donner la préférence aux membres du syndicat signataire en des matières telles que promotions, embauchage, congédiement, réemploi, etc.

Remarques: Une telle clause ne contient aucune obligation stricte. L'employeur ne force personne à faire quoi que ce soit; il ne fait que montrer ses bonnes dispositions envers le syndicat en favorisant ses membres quand l'occasion se présente.

Retenue syndicale (Check-off)

C'est une clause par laquelle l'employeur s'engage à déduire les cotisations syndicales du salaire des employés et à les remettre au trésorier du syndicat.

Remarque: Cette déduction peut être facultative ou obligatoire. Elle est facultative lorsque l'employeur exige de chacun des employés une procuration signée. Elle est obligatoire lorsqu'elle est mise en vigueur par la seule signature de la convention. La forme facultative est la seule qui soit légale. De plus, cette forme est révocable ou irrévocable. On dit qu'elle est révocable, quand le travailleur qui a signé une procuration peut faire cesser cette déduction de son salaire par un avis devant être donné dans une certaine période de temps déterminée. Elle est irrévocable quand la procuration de l'employé spécifie qu'elle sera valable pour la durée de la convention.

Voilà, exposées en peu de mots, les notions qui sont à la base du problème de la sécurité syndicale. Nous espérons que ces quelques idées, modestement exprimées dans le but d'être utile à tous ceux que préoccupe le problème des relations industrielles, contribueront à jeter quelque lumière sur les débats actuels et à apporter certains éléments à la solution des conflits de travail.

Gérard DION

Un Commonwealth
— C'est en 1900 qu'a été constitué le Commonwealth, ou la Confédération de l'Australie.

Rien qu'au cours de la seule année 1944-45, plus de sept millions de pieds de films en 35 mm et un million deux cent cinquante mille pieds de films en 16 mm ont été développés à l'Office National du film.

100%

de notre personnel appartient au Syndicat Catholique et National des Employés de Magasin (sd) Inc.

Dupuis Frères
LIMITÉE

RAYMOND DUPUIS, président. A.-J. DUGAL, v.-p. et gér. gén.

365 EST, RUE STE-CATHERINE, MONTREAL

Travailleurs, attention au piège

Prudence et discernement dans le choix de l'union

Les travailleurs du Québec, quelle que soit la branche de leur profession, sont à maintes reprises sollicités et invités à joindre une union. Laquelle choisiront-ils? Dans notre province, les Syndicats nationaux ont officiellement droit de cité et devraient être les premiers, à attirer l'attention, à conserver le haut du pavé. Mais au milieu de nous circulent des organisateurs d'unions neutres et de fraternités internationales. Quand ces derniers convoquent les travailleurs en assemblées ou qu'ils les approchent par des contacts personnels, il faut être prudents et savoir juger à leur mérite tous les beaux discours autant que leurs alléchantes promesses.

UNE HISTOIRE

Passant un jour près d'une forêt, un promeneur solitaire aperçut dans la broussaille un gentil petit écureuil. Question de rendre un service au petit animal qui paraissait abandonné et misérable, notre homme lui lança la plus belle des noix qu'il put trouver dans ses goussets. L'écureuil accourut, examina la noix soigneusement. L'homme crut qu'il la saisirait et irait la placer dans quelque endroit secret pour la déguster plus tard. Mais il n'en fut rien. L'écureuil examinait et regardait tantôt la noix, tantôt l'homme. Puis l'écureuil, dédaignant la noix, s'enfuit et disparut dans le feuillage. Indigné de l'ingratitude de l'écureuil, notre homme alla recueillir la noix à son tour et l'examina avec attention. Il s'aperçut que le fruit avait une fissure. Il l'ouvrit. La noix était gâtée à l'intérieur. L'écureuil ne s'était pas laissé prendre.

LA MORALE DE CETTE HISTOIRE

Les travailleurs se voient fréquemment en face d'une organisation qui, en apparence, regarde très bien,parce que l'on fait beaucoup de bruit, qu'elle a beaucoup d'argent à dépenser et que ses organisateurs semblent être plus audacieux. Nos bons ouvriers seraient fortement tentés d'y croire, comme l'écureuil en face de la belle grosse noix. Mais nous devons être prudents. Allons au fait d'abord. Regardons l'intérieur avec soin et précaution.

Avant d'acheter une maison, n'y a-t-il pas beaucoup de précautions à prendre? Il y a tant de choses dont il faut nécessairement tenir compte. Il doit en être ainsi de l'UNION, de l'ASSOCIATION ou du SYNDICAT qu'on nous invite à joindre.

Depuis quelques années, beaucoup de gens ont été habitués, à cause des contrôles gouvernementaux, à avoir d'autres personnes qui pensaient et agissaient pour eux. Ils n'avaient qu'à obéir automatiquement. Ne sommes-nous pas ainsi devenus contrôlés? Ceci ne peut durer. Nous devons voir à nos propres affaires, considérer toutes les choses à leur mérite et faire le choix nous-mêmes de ce qui nous convient.

L'écureuil est incapable de lire un bail, il ne comprend rien à une hypothèque et il lui est impossible de signer une carte d'union. Mais le peu qu'il sait il le sait parfaitement. Quand on lui lance une noix, il l'examine attentivement, et si le fruit ne fait pas son affaire, il l'abandonne tout simplement sans s'en préoccuper. Nous sommes capables de juger et des hommes et des choses.

Plusieurs travailleurs pensent aujourd'hui que certaines prétendues grosses unions nouvelles sont en mesure de les sauver du naufrage, de les arracher de l'empire et du despotisme du capital égoïste et sans coeur. Mais si nous y regardons de plus près, plus profondément, ne nous apercevons-nous pas qu'il n'y a que du vent dans les paroles et les promesses d'organisateurs soufflés par des étrangers, que ce sont des gens d'autres nationalités qui veulent nous contrôler, qu'on vient au milieu de nous pour nous arracher notre argent et diriger vers d'autres pays et nos énergies et nos ressources. Travailleurs de chez nous, soyez prudents dans le choix de l'union qu'on vous propose afin de n'avoir rien à regretter. Quand on vous fait une proposition d'union, examinez-la attentivement, avec discernement et jugez de sa valeur.

Monty, Gagnon & Monty
POMPES FUNEBRES — SALONS MORTUAIRES
1926 Plessis — AM. 8900
SERVICE D'AMBULANCES — 4156 Adam — AM. 3733

DANIEL JOHNSON
AVOCAT ET PROCUREUR
ROBINSON, JOHNSON & WILSON
Edifice Aldred — chambre 2202
507 Place d'Armes, Montréal — Tél. PL. 9571

Nouvelles de la Fédération de la Pulpe et du Papier

Engagement d'un nouvel organisateur

Le Syndicat national des travailleurs de la pulpe et du papier de La Tuque, par l'intermédiaire de ses officiers, nous informe que M. Albert Sénéchal a été nommé ces jours derniers à titre d'agent pour représenter la Fédération nationale de la pulpe et du papier de cette province, pour le comté de la Mauricie.

M. Sénéchal est bien connu dans le monde ouvrier de cette province, actuellement il occupe le poste d'organisateur des Syndicats nationaux de Shawinigan Falls. Il a la direction des Syndicats suivants: Aluminium — Belgo — Laurentide Paper, Grand-Mère, chauffeurs d'autobus, employés municipaux, institutrices, et le Syndicat de la pulpe de La Tuque.

Les travailleurs de la pulpe et du papier de la Mauricie et plus particulièrement ceux de la Brown Corporation, doivent se réjouir de cette nomination, laquelle a été rendue possible grâce au support accordé par la Fédération nationale de la pulpe et du papier, dont M. Philippe Lessard est le président actif.

Augmentation de salaire accordée

De passage à nos bureaux, M. Albert Sénéchal a profité de l'occasion pour nous déclarer que la demande du Syndicat national de la pulpe de La Tuque, affilié à la Fédération nationale, relativement à une demande d'augmentation de salaire de $0.03 l'heure, en faveur des employés payés à l'heure de la Brown Corporation, vient d'être autorisée par le Conseil régional du travail en temps de guerre. Cette augmentation de $0.03 est effective à compter du 1er janvier 1946. C'est donc dire que les employés payés à l'heure recevront des arrérages de salaires et bénéficieront à l'avenir de cette augmentation qui sera ajoutée aux salaires horaires actuels.

Cette augmentation de salaire de $0.03 l'heure pour chaque travailleur, lui représente un surplus de revenu de $1.44 par semaine et de $74.88 pour une année. Or, si nous multiplions ce montant de $74.88 par le nombre de travailleurs actuellement au service de la Brown Corporation (600) nous pouvons dire qu'un montant supplémentaire de salaire de $44 928 sera versé annuellement aux travailleurs de la pulpe et du papier de La Tuque.

C'est une victoire qui mérite sûrement d'être signalée aux intéressés, à la classe ouvrière et à la population en général.

Voilà certainement un précieux avantage qui nous permet de dire que le mouvement ouvrier syndical national travaille sincèrement dans l'intérêt des travailleurs canadiens.

(Communiqué)

Rapide transmission
— Une photographie peut être transmise par la radio en environ deux minutes.

La CFTC envoie ses souhaits à la CTCC

Paris, le 27 décembre 1945.

Monsieur Alfred Charpentier,
Président général de la C.T.C.C.,
3447 rue Saint-Hubert,
Montréal, Qué CANADA.

Cher Monsieur et ami,

C'est avec un grand plaisir que j'ai pris connaissance de votre aimable lettre du 15 décembre.

Laissez-moi vous remercier vivement des voeux que vous formulez pour l'epanouissement de notre Centrale syndicale. Le Bureau Confédéral de la C.F.T.C. me prie, à son tour, de vous transmettre les souhaits très fraternels de prospérité, qu'il forme, au seuil de l'an nouveau, à l'égard de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.

En vous redisant tout mon affectueux attachement, je vous prie d'agréer, cher Monsieur et ami, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gaston TESSIER

Les syndicats nationaux de Montréal appuient le nouvel organisme de la Fédération des Oeuvres de Charité

Déclaration du président du Conseil central, M. Georges-Aimé Gagnon

M. G.-A. Gagnon, président du Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal, a apporté l'appui de tous les syndicats à l'initiative nouvelle de la Fédération des Oeuvres de charité canadiennes-françaises.

Voici la déclaration que M. Gagnon a remise à notre journal:

"La Fédération des Oeuvres de charité canadiennes-françaises veut jeter les bases d'un organisme dont le but sera d'encourager la classe des travailleurs à verser par montant minime de cinq sous par semaine une offrande plus généreuse aux pauvres et aux désemparés.

"Le Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal est très heureux d'apporter son appui à l'organisation d'un tel organisme. Il réalise que, par cette méthode, la Fédération pourra atteindre un plus grand nombre de citoyens et que la somme de ces aumônes minimes contribuera à créer un fonds indispensable au soulagement de la misère.

"En effet, nous ne nous faisons pas d'illusions. La misère sera peut-être grande à Montréal en 1946. Il faut donc augmenter les réserves de la charité. C'est pourquoi nous invitons tous nos syndiqués et les ouvriers en général à consentir généreusement la modeste obole hebdomadaire qui leur sera demandée."

G. Lamond & Fils Ltée
Médailles et Bagues pour Gradués
Insignes émaillés pour Sociétés.
929, rue Bleury - MA. 7769

Bulletin des Relations Industrielles de Laval

Le Bulletin des Relations Industrielles de Laval (no 5 — janvier 1946) vient de paraître. Voici le sommaire: Les contremaîtres et la convention collective — Clauses d'atelier syndical et d'atelier fermé — La santé de l'ouvrier, facteur d'économie — L'extension juridique — Comparaison des salaires et des heures de travail entre le Canada et les Etats-Unis, etc. Quelques-uns de ces articles ont été traduits en anglais — Une bibliographie complète ce numéro de janvier.

On peut s'abonner au Bulletin des Relations Industrielles de Laval ($1.50 la série de 10 numéros) en s'adressant au Secrétaire du Département des Relations Industrielles, Faculté des Sciences Sociales de Laval, Québec.

ORDRE DES FORESTIERS CATHOLIQUES — ORGANISÉ LE 24 MAI 1883

Préparez votre propre bonheur

Rendez-vous compte des avantages que vous pouvez retirer d'un certificat dans l'Ordre des Forestiers Catholiques.

- Protection financière,
- Protection religieuse,
- Protection morale,
- Protection sociale.

Renseignez-vous en faisant venir notre brochure de vingt pages. Cela ne vous engage en rien et vous renseignera sur la manière de préparer un plan d'assurance convenable. ...Ecrivez aujourd'hui même.

Veuillez m'envoyer Gratis votre brochure de vingt pages "Préparez votre bonheur".

Les Forestiers Catholiques,
1015, rue St-Denis,
MONTREAL.

Veuillez m'envoyer des renseignements sur l'Ordre des Forestiers Catholiques :

Nom .....
Adresse .....
[T1] .....
Occupation ..... Age.....